

1202 Saint Cloud sous la direction du capitaine Bonzon

version 2 du 23 avril 2006

(7 septembre 1849 - 31 décembre 1851)**1) L'arrivée du capitaine Bonzon**

Jean François Xavier Bonzon arrive du village de Kléber où il était jusqu'alors, sous directeur rattaché à Saint Leu. Il a 48 ans et 25 ans de service dans l'armée. Il appartient au 12° léger et il est depuis le 20 décembre précédent. Il a à son actif 10 campagnes en Algérie. C'est un célibataire de constitution physique très forte. Il est en fin de carrière et entend se dévouer à sa mission.

C'est l'un des rares directeurs de village à très bien connaître l'agriculture et les travaux des champs, car ses parents sont cultivateurs à Arbois. Il va soumettre des idées à sa hiérarchie afin doter le village d'infrastructures de base : une pépinière pour fournir les semis d'arbres, un moulin à vent pour moudre sur place le blé et l'orge, des terrains à foins près du village qui n'en possède pas, un système d'irrigation depuis les sources de Kristel pour abreuver les populations, les bêtes et les cultures et bien d'autres encore.

C'est aussi celui des 3 officiers directeurs de Saint Cloud qui va rester le plus longtemps en poste et qui devra faire face aux épreuves de toutes sortes aussi bien humaines comme les 2 épisodes de choléra de 1849 et de 1851, qu'administratives avec les tracasseries, les rapports, les états en tous genres que va lui imposer l'administration militaire.

Il a apprécié à leur juste valeur les efforts des colons travailleurs de Kléber. Touché par leur dénuement, il leur a fait donner des effets militaires lors de l'hiver de 1848. Il les a visité et leur a prodigué des conseils pour ensemercer les terres déjà défrichées. Son côté humain le rend attachant.

Par exemple il a plaidé en juillet dernier, auprès du capitaine Ollivier commandant la place d'Arzew, la cause du colon Jules Linstruiseur. Il a souhaité que le médecin militaire de l'hôpital de cette place, M Jacquot, délivre un certificat de rapatriement gratuit en France pour raison médicale à cet homme de 48 ans, plein de bonne volonté mais de trop faible constitution, qui ne supporte pas le climat algérien.

Avec les paresseux il sait se montrer inflexible et tranchant. Et son gabarit dissuade quiconque de menaces physiques. Pour l'heure, il vient de passer ses consignes à Kléber au lieutenant Rabadeux du 12° Léger qu'il connaît et apprécie.

2) L'été de 1849

Le 31 août, il publie son 1° rapport sur le centre avec l'aide du lieutenant Baillon pour Mefessour « moral des colons au mieux et peu de paresse. Les voitures de l'administration permettent aux colons d'aller au magasin d'Arzew. Le débroussaillage leur rapporte un peu d'argent. Les ivrognes mettent un peu d'eau dans leur vin. Les esprits mutins se sont calmés lors du passage de la Commission (NDLR : enquête de la Commission d'Inspection des Colonies Agricoles voir chapitre sur cette Commission).

Quelques uns ont essayé de jeter le désordre et proféré des récriminations injustes contre l'administration de Chaplain. Les honnêtes gens regrettent son départ. Une commission d'examen des vivres a été constituée suivant prescription du cahier des charges. Les colons ont élu leurs délégués et sont satisfaits de cette mesure. L'approche de la fête patronale occupe les esprits. On veut l'ériger en foire communale.

Il faut porter une attention sérieuse à cette inauguration. Et étudier la possibilité d'un marché par semaine le samedi On a distribué des guêtres, pantalons de toile et souliers. Toutes les maisons de Saint Cloud et Mefessour sont terminées pour 1849. Continuation du forage de Gdyel. 7 lots vacants à Saint Cloud et Mefessour. Récolte terminée pour blé, orge et patates. Pas de gros rendements.

Les labours approchent. L'agent de culture est souhaité. Mr Petelleret est pourtant nommé depuis longtemps à cet emploi (NDLR : on se souvient que la Moricière s'oppose obstinément à la création de ces postes) Les charrues sont en mauvais état. Seule la Dombasle convient. Il nous faut une compagnie pour défricher. Très bon état sanitaire. 1606 habitants »

Une publicité autorisée par Bonzon paraît dans l'Echo d'Oran pour annoncer l'organisation le 8 de la « Fête patronale de Saint Cloud, la première, la plus grande et la plus belle contre des nouvelles colonies agricoles ».

Le travail administratif des directeurs et sous directeurs devient de plus important au fur et à mesure que l'administration militaire se structure et souhaite tout savoir par des rapports et des questionnaires de toutes natures. Nous en donnons ci-dessous quelques exemples.

La distribution des rôles entre directeurs et commandants du Génie

Le 27 septembre une réunion est tenue entre les 4 capitaines Bonzon et Yerlès de Saint Cloud et Saint Leu et ceux du Génie de ces 2 localités pour se répartir les travaux conformément à la modification du service adoptée par Pélissier. Il en ressort

le modèle d'organisation administrative complexe et tatillonne suivante :

« Le directeur de la colonie notera par quinzaine, les journées de moniteurs laboureurs, les journées des soldats employés au défrichement, les journées de soldats conducteurs de voitures qui vont chercher à Oran les denrées de l'administration, les indemnités mensuelles des directeurs et sous-directeurs.

Chaque sous-directeur notera également les journées correspondantes. Toutes ces notes seront envoyées à la chefferie d'Oran à l'appui des feuilles de dépenses qui seront signées par le directeur comme chef du génie. Il signera aussi comme chef d'atelier pour le village qu'il habitera.

L'officier du génie chargé des travaux tiendra en compte les notes pour chaque village. Il y inscrira toutes les dépenses qui ne sont pas spécifiées et il signera les frais de dépenses comme chef du génie, et comme chef d'atelier. Les notes seront envoyées à la chefferie à l'appui des feuilles en référence.

Le garde du Génie sera chargé de la comptabilité des objets de bureau qui lui seront demandés. Ces bons seront visés par l'officier du Génie. Les demandes de ces objets seront faites à la chefferie par l'officier du Génie. Elles ne seront en aucun cas commandé directement aux fournisseurs.

À la fin de chaque mois, l'officier du Génie transmettra au chef du Génie un mémoire indiquant le plus exactement possible les dépenses faites. À cet effet il sera relevé tout ce qui sera inscrit aux 28 de chaque mois sur la feuille de dépenses. Il ajoutera à ce relevé qui devra être fait par article de toutes les dépenses non payées et résultante ou bien des travaux qu'il aura fait exécuter soit des travaux de défrichements qui auront été produits par le directeur de la colonie.

Le directeur devra envoyer chaque semaine un rapport qui devra arriver le vendredi à la chefferie. Ce rapport sera rédigé pour la partie qui concerne la colonisation ou par l'officier du génie pour la partie qui concerne les travaux. Le directeur adressa également à la fin du mois avec expédition du rapport mensuel qu'il envoie au général

S'agissant de la caisse du Génie elle sera tenue par le garde du Génie sous la responsabilité de l'officier chargé des travaux qui fera la demande des fonds ou sommes. Il ouvrira une situation de caisse toutes les fois qu'il rendra nécessaires au général à Oran sur des feuilles qui n'ont pas été payées sur les fonds de caisses de la colonie.

De plus l'officier du Génie est chargé du magasin. Des munitions pourront être distribuées dans quelque cas particuliers et par conséquent très rares aux colons à titre de défense. Lorsque le directeur jugera à propos de faire quelques livraisons de ce genre il sera un bon nominatif avec indication de la quantité à prélever.

L'officier du génie pourra faire sortir de son magasin les quantités de matériaux demandés par le directeur. Si cependant en ces demandes paraissent inopportunes ou exagérées, il soumettra les bons au visa du chef du génie qui se prononcera. Ces bons particuliers seront réunis en liasses et portés au Trésor au fur et à mesure que les retenues opérées sur le travail atteindront le montant de céphalées mensuelles.

L'autre expédition sera revêtue du récépissé du directeur constatant inscription aux comptes individuels. Elle restera pour les archives de l'officier du génie à l'appui de la comptabilité. L'officier du génie enverra à la fin de chaque mois au chef du génie une situation de son magasin.

Les militaires stationnés dans la colonie seront répartis de la manière suivante entre le directeur et l'officier chargé des travaux. Tous les dimanches matins une situation sera remise par le commandant de la troupe au directeur qui en fera dresser une copie pour l'officier du génie. Les directeurs disposeront invariablement des deux tiers du nombre de travailleurs existants dans cette situation pendant toute la semaine. L'officier du génie disposera de l'autre ». Ouf !!!

Les règles du retour des colons vers la France

Les demandes de retour en France et les demandes de mutation des colons dans d'autres colonies représentent une bonne part de l'activité administrative car il faut chaque fois transmettre à la hiérarchie du chef de subdivision d'Oran pour approbation, le général Cuny qui a remplacé Gudin.

Le 4 septembre Bonzon demande « à ne transmettre que des demandes d'une utilité et d'urgence réelle. Les demandes de mutation pleuvent sur les directeurs et les entraînent à la perte d'un temps précieux, sans compter l'embarras qu'elle donne à l'administration et la perturbation qu'elle porte dans le cadastre lorsqu'elles sont admises »

Le 28 septembre Pélisser qui constate des dysfonctionnements dans les demandes de retour en France, envoie une circulaire à ses chefs de subdivisions, car chacun des directeurs interprète à sa façon ses circulaires. Il élabore alors lui aussi un petit chef d'œuvre d'instructions à suivre :

« Le lundi au plus tard, j'aurai reçu les demandes d'embarquement avec

1) nom, prénoms du colon, village, motif de la demande

2) certificat de renonciation conforme au modèle signé par le directeur mentionnant la composition de la famille et la nomenclature du dossier

- 3) le motif clair et précis pour lequel est accordé le passage gratuit
- 4) si c'est pour maladie le certificat de l'officier de santé de la colonie
- 5) s'il part en raison de la circulaire du GGA que ce soit mentionné.

Dans le cas de maladie ou en vertu de la circulaire, une copie de l'acte de renonciation à ne pas confondre avec le certificat de renonciation me sera remise par le directeur. Cet acte sera envoyé par le subdivisionnaire à Pélissier, le certificat de maladie et celui de renonciation seront remis par le Directeur de Village au colon. Ils seront indispensables pour obtenir le passage d'Alger à Toulon et au besoin seront échangés plus tard contre une feuille de route.

Au vu de ces pièces les subdivisionnaires répondront ensuite aux directeurs si oui ou non le passage proposé est accordé. A la réception de cette lettre, ils remettent le dossier au colon en lui donnant les dernières instructions qui consisteront à se présenter ici avant le vendredi à 9 heures du matin.

Ils peuvent donc se présenter le jeudi soir. Faute de se présenter dans les limites prescrites ils ne pourraient plus partir le samedi attendu que le vendredi pour midi j'aurai fait parvenir à l'Intendant chargé de l'embarquement l'état du partant. Le certificat de renonciation portera la mention « vu par Pélissier ».

Les congés seront demandés de la même manière et il faudra à l'appui les pièces prescrites sur instructions précédentes. Les colons à leur arrivée à Oran seront mis en subsistance au petit départ des colons à la subdivision, où ils continueront à toucher leurs vivres. Ils ne seront rayés du contrôle que le jour du départ et j'en informerai les directeurs de centres ». Re ouf !!

Malgré ces instructions pointilleuses de Pélissier, des incompréhensions subsistent. Des familles se rendent de leur propre initiative à Oran. Loin de les refouler, on leur demande pourquoi les autres familles ne sont pas avec elles. Le subdivisionnaire ne répond pas assez vite aux directeurs ce qui entretient un flou dans le décompte des personnes entrant et sortant du registre des inscrits par colonie.

Le 13 Septembre, la statistique par localité des européens au dernier jour de 1848 ressort pour Saint Cloud / Mefessour, à : colons 706 / 192, civils 250 / 80, Etrangers 4 / 2, militaires 98 / 26 soit un effectif de 1287 personnes

Fin septembre Bonzon rapporte une amélioration du moral des colons depuis mon arrivée. « Ils cessent de parler politique pour se livrer à la culture. Ils ont retrouvé de l'énergie pour défricher. Les vols ont cessé. Les voleurs sont des espagnols ou des arabes. Plusieurs sociétés de colons se sont formées. Je reçois un rapport de défrichement par semaine.

Il me faudrait 2 compagnies de militaires de plus pour aider. La nourriture est bonne mais la viande laisse à désirer. On ne peut l'éviter tant qu'il n'y a pas de pâturages. J'ai distribué du pain de 2° qualité à certains et gardé le pain blanc pour les malades. La ½ ration pour enfant de moins de 7 ans est insuffisante. Des colons manquent de vêtements. La blouse et le pantalon sont nécessaires à tous.

J'ai distribué des effets pour robes de femme en matière solide qui remplace le drap ou la laine. Le bien être est à améliorer. On pourrait faire travailler 2 jours au moins par semaine les colons qui auraient le moyen pour acheter des choses de 1° nécessité. Toutes les maisons du 1° plan sont terminées sauf celles de célibataires. Les maisons du 2° plan sont en cours de construction.

On a des constructions particulières de hangars. Il manque du bois pour la couverture. Les chemins de Kléber et Fleurus sont débroussaillés. On continue les travaux des sources. Des bassins pour recevoir la pluie sont nécessaires qui permettraient de continuer les travaux de la pépinière.

Il y a 13 / 7 lots vacants pour Saint Cloud / Mefessour. On a déjà concédé pour ces 2 villages 72 / 17 lots de jardin, 409 / 137 lots de culture de 2 ha, à 243 / 70 cultivateurs et 70 / 3 industriels. Divers petits jardins sont semencés. Quelques colons labourent les grands. Le sol est sec et on attend la pluie.

Il nous faut des bœufs et charrues comme demandés. On attend toujours Mr Potellaret nommé agent de culture. A quoi doit on s'attendre à cet égard ? Il y a 63 chevaux, mulets ou bœufs 6 vaches 23 ânes 460 gorettes 3520 poules 115 charrues en mauvais état, 60 chèvres 202 truies.

L'état sanitaire satisfaisant. Pas de choléra. L'ambulance attend d'éventuels cas. Idem pour la salle de secours de Mefessour. Population de 357 hommes dont 227 mariés, 235 âmes dont 216 mariées, soient 592 adultes et 280 enfants. 366 colons attendent des concessions dont 313 cultivateurs.

Le 28 septembre, le choléra est déclaré en Algérie par le GGA et ce même jour arrive à Saint Cloud la nouvelle qu'il est à Valmy. L'ambulance est activée et le major Bossard se tient prêt à parer aux premiers cas de maladie. Pélissier décide que les nourrissons et les femmes qui allaitent seront mieux nourris. Il augmente la ration de semoule des enfants jusqu'à 2 ans, fait servir aux enfants chétifs et aux nourrices du pain blanc au lieu de celui dit d'officier, et fait établir la liste de ces ayant droits.

3) L'automne de 1849 et l'épisode de choléra

Le 2 Octobre les premiers cas apparaissent à Saint Leu et Mulay Magoun. Le capitaine Yerlès, directeur local rapporte à Oran que « le choléra commence à sévir d'une manière inquiétante. Nous avons aujourd'hui 5 décès dont 2 colons, un de Kléber et l'autre de Moulay Magoun. Le docteur Zeller (NDLR : officier de santé de Saint Leu) vient de me déclarer qu'il lui était impossible de faire aujourd'hui la visite dans tous les villages.

Le préposé des lits militaires a reporté de me livrer les 15 lits que j'ai demandé pour meubler les maisons de secours de Kléber, Saint Leu et Damesme. Il lui faut des ustensiles et les médicaments nécessaires pour le traitement des malades. Malgré tout le secret possible la nouvelle de l'invasion s'est répandue dans les villages et quelques peureux viennent à Arzew sans savoir trop pourquoi »

Le manque de lits potentiel inquiète Pélistier qui commande à son Intendant militaire, le 14 Octobre, de louer au représentant d'une fabrique de literie, la Compagnie Vallée, pour une période indéterminée, les besoins requis par les colonies. Le montant de la dépense est pris sur le chapitre 35 du budget de la Colonisation de l'année 1849.

En même temps les médecins de sa province, lui font distribuer du sucre et du café considérés comme des antidotes au mal. Il écrit le 28 Octobre « j'ai décidé que 2/3 de ration de sucre et de café seraient allouées gratuitement à tous les colons pendant la durée de l'épidémie. Ces 2/3 de ration équivaudront à la paie de 3 centimes alloués aux soldats. Les enfants au dessous de 2 ans en dehors de la présente allocation ».

Les défrichements

A Saint Cloud aucun malade n'est encore signalé. Bonzon lui prend conscience du retard pris par son prédécesseur dans le défrichage des terres par suite de l'énormité du travail que représente l'arrachage des palmiers nains et le déblai des rochers trouvés sur les terres concédées. Le 12 octobre il demande au général Cuny une augmentation de l'effectif de la troupe pour Saint Cloud car « le nombre de soldats que nous avons est insuffisant pour tous les travaux à faire »

Je sais que votre intention est que les colons soient aidés dans leurs défrichements, et je crois que dans l'intérêt de l'avenir de la colonie qu'il est nécessaire que l'on continue cette année à aider les colons dans leurs travaux agricoles comme l'année dernière.

La récolte dernière n'a pas été bonne par suite de l'époque tardive des semailles. En effet les colons ont perdu un temps précieux par les embarras de l'installation, l'attente des outils. En 1849 il n'existe aucun de ces inconvénients « aussi pourra t on avec un peu d'aide faire une assez bonne récolte qui rendra la vie à la colonie ».

Je vous demande que l'effectif de la troupe se compose de 2 compagnies. Et même avec 2 colonies Saint Cloud sera encore en dessous des villages environnant par exemple Fleurus composé de 100 familles, où il y a déjà 80 hommes de troupe tandis que Saint Cloud qui a presque 300 familles n'a que 80 hommes.

Voici la répartition du service qui vous fera juge des ressources : effectif actuel 78, non disponibles car occupés par ailleurs 19, tiers du restant pour le Génie 20, bouviers et géomètres 29. Il ne reste plus que 10 hommes pour les travaux de la colonie. Pour peu qu'il y ait des malades et il n'y a plus personne de disponible.

Or il faut 2 soldats par semaine toutes les 5 semaines par colon. Mefessour est dans le même cas avec 26 hommes dont 12 indisponibles. Reste 14 pour tout le reste. Bien entendu aucune réponse ne lui parvient.

Le 19 Novembre Bonzon continue de réclamer au général Cuny des hommes de troupe pour aider les colons aux travaux de défrichage. Il écrit « le village de Saint Cloud est en ce moment celui qui a le plus de colons car très peu sont partis de la colonie ».

« Chaque jour il en arrive d'autres et il serait nécessaire que je puisse garder pour moi seul 88 soldats travailleurs que je viens de recevoir de la 4^e compagnie, 1^{er} bataillon du 12^e léger. Je sollicite de votre part que 15 hommes de la 2^e compagnie qui sont à Sainte Léonie viennent renforcer ceux de Mefessour qui ne sont que 28 ».

« Ce qui donne 43 hommes pour transformer ce village. Ces hommes ne seraient détournés que pour quelques mois seulement de Sainte Léonie. De cette manière je garderais la compagnie que vous m'avez envoyée avec la fraction de Sainte Léonie sans que ce village en souffre, et je profiterais pour Mefessour de 15 hommes excessivement utiles ». Mais toujours rien en vue.

Les tracas de Bonzon

Le 14 octobre l'allocation supplémentaire à accorder aux officiers de santé pour les rations de sucre et café supplémentaires en temps de choléra est portée à 50 F par mois. Le secrétaire du GGA évalue le 19 octobre cette dépense pour 3 ou 4 mois d'épidémie à 80000 F pour l'ensemble de l'Algérie.

Par ailleurs l'Intendant militaire note pour le ministre que les officiers de santé se déplaceront plus à cheval pendant cette période et « il serait bon de leur allouer une compensation financière, déjà refusée une première fois à cause de la dépense

que cela entraînerait en rations de fourrage supplémentaires ».

Le 26 Octobre 1849, on commémore bien sûr l'anniversaire de l'arrivée de la colonie un an auparavant. Un banquet est organisé et la plus grande fraternité règne. On porte plusieurs toasts au succès des travailleurs et à leur santé. Un spectacle suit et un bal de nuit clôt la fête. L'ambiance est à peine ternie par l'apparition du choléra à Saint Leu le 2 Octobre et qui ne va s'abattre sur Saint Cloud qu'en Novembre.

Bonzon a fait distribuer des effets militaires hors service aux nombreux nécessiteux. Il réclame des étoffes pour l'hiver à prix modiques. Les travaux du Génie en cours. Le choléra n'a pas encore étendu des ravages à Saint Cloud qui devient le refuge des fuyards d'Oran et d'Arzew.

« L'air vif et la disposition morale des colons me fait dire que la maladie sera peu active ». Quelques cas depuis le 29. Le chirurgien Bossard y met toute l'activité possible et j'en suis très satisfait. La colonie de Saint Cloud compte 857 personnes dont 352 hommes 222 femmes.

Le 5 Novembre 1849 l'état trimestriel au 31 octobre est publié par le lieutenant Baillon. A Mefessour il y a 61 pétitionnaires dont 20 célibataires, 32 familles de moins de 3 personnes, et 9 au dessus. Il y a 19 maisons de 2 pièces terminées, 29 de 1 pièce et 1 en construction. 4 maisons sont affectées aux services publics dont 1 de 4 pièces pour la maison de santé, 1 de 4 pièces pour le magasin et l'asile, 1 de 2 pièces pour l'école, 1 de 1 pièce pour l'institutrice.

A Saint Cloud, le même décompte donne 267 pétitionnaires dont 69 célibataires, 66 familles de moins de 3 personnes et 133 au dessus. Le nombre de maisons terminées de 2 pièces est de 108, à une pièce 86. Il y a 11 maisons en construction à 2 pièces, 13 à une pièce, Les services publics occupent 15 maisons : presbytère, église, école, salles d'asile, direction, gendarmerie, garde du génie, géomètre. Les maisons des célibataires ne sont pas comprises.

A la fin Octobre, des personnes fuyant Oran et Arzew déjà atteints par le choléra, se concentrent à Saint Cloud, et l'épidémie s'y déclare. Le 2 Novembre, 4 colons meurent, le 7 le total est de 13 morts civils au village, 2 militaires du 12° de ligne à Mefessour.

A la fin du mois l'épidémie cesse et Bonzon dénombre 42 morts civils et militaires. Il faut y ajouter des malades mourant de fièvre typhoïde pendant leur convalescence. Bonzon ajoute « le mal ne nous a pas épargné et a emporté assez de monde pour donner l'alarme et nous laisser des veuves mères de famille sans soutien qui ne veulent plus rester à la colonie ».

« La distribution de café a contribué à atténuer le mal. Il ne reste plus que 778 personnes au village. Le chirurgien Bossard y a mis toute l'activité possible et j'en suis très satisfait »

Une autre affaire exaspère Bonzon. Il a accordé de son propre chef, du temps où il officiait à Kléber, un supplément de ration pour les 24 mères nourrices du village. Bien entendu l'Intendance lui réclame les 23,94 F correspondants. L'affaire remonte jusqu'au MNG ! Il faut que ce dernier intervienne auprès du GGA le 27 novembre pour dédouaner Bonzon.

« cet officier philanthrope s'est mis dans son tort car il aurait dû s'adresser à son supérieur avant de prescrire cette mesure. Toutefois, comme c'est à la fois homme de bien et un excellent directeur, j'ai décidé que la dépense en serait supportée par le budget de la Guerre à la rubrique subsistance de l'exercice 1849 » !

L'administration militaire continue de veiller au grain. L'épidémie de choléra n'est pas encore complètement terminée que déjà elle réclame le 29 novembre « la cessation les deux tiers de la ration de sucre et de café qui a été alloué supplémentaire non à tous les colons saufs pour les enfants en dessous de 2 ans ». Elle demande que Bonzon en rende compte en même temps que de celle de la disparition de l'épidémie !

Le 30 Bonzon rapporte pour sa hiérarchie « l'épidémie ne nous a pas épargné et a emporté assez de monde pour donner l'alarme et nous laisser des veuves mères de famille sans soutien qui ne veulent plus rester à la colonie. La distribution de café a contribué à atténuer le mal. Des effets sont encore demandés. Presque toutes les constructions sont terminées : 20 maisons à 1 chambre et 5 à 2 chambres. Il y a 40 lots vacants à Saint Cloud et 6 à Mefessour. L'agent de culture est toujours absent. Le choléra a tué 42 civils et militaires. On a eu des cas de morts par fièvre typhoïde pendant la convalescence. Le major Bossard est à louer pour son dévouement. Ainsi que le sieur Jeay, colon. Il y a 778 personnes au village »

L'arrivée de la nouvelle population de colons et des militaires démobilisés

On se souvient qu'à cette époque le gouvernement a décidé par suite de la cessation des convois de colons pour 1849, de favoriser l'installation en Algérie comme colons avec facilités d'attribution de lots de culture, d'anciens militaires démobilisés à la fin de 1849 sous la condition qu'ils se marient sur place dans les 6 mois qui suivent leur inscription à la colonie.

C'est ainsi qu'à Saint Cloud arrivent 49 militaires démobilisés parmi lesquels mon trisaïeul Marchand Airy, soldat pendant 7 ans en Algérie dans un régiment du train des Equipages. Il va en effet se marier dans l'année avec ma trisaïeule Oudot Victoire, sœur du colon Oudot Louis arrivé par le 1° convoi en octobre 1848.

Le 10 décembre Pélissier réclame encore un suivi administratif à ce sujet à Bonzon « l'état des anciens militaires admis à ce titre depuis le 1^o Octobre comme colons subventionnés. Je ne demande point l'état de tous les colons qui ont été annoncés, seulement des militaires qui se sont présentés à vous et que vous avez installés.

Cet état indiquera s'ils sont mariés ou non. Un autre état donnera le nom de ceux de la même catégorie qui ont été annoncés et qui ne se sont pas présentés. Comme en vertu d'une circulaire du GGA tous ces militaires devront être mariés dans le délai de 6 mois, et qu'ils doivent souscrire à cet engagement lors de leur admission vous voudrez bien m'envoyer l'engagement individuel de chacun d'eux à contracter mariage dans le délai de 6 mois.

Ceux qui dès aujourd'hui refuseraient de souscrire à cet engagement devrait m'être signalé et de suite ils seraient rayés du contrôle de la colonie, celui qui dans le 6^o mois n'aura point satisfait à cet engagement sera également rayé, sans que l'on ait égard aux travaux qu'il aura exécuté. Enfin un 3^o état nominatif donnera des notes sur la manière dont se présentent tous ces militaires nouveaux colons, sur leur conduite, leur manière de s'alimenter, leurs aptitudes au travail, et la probabilité qu'ils resteront à la colonie après leur libération.

Au début de décembre le lieutenant Boillon, sous directeur de Mefessour est remplacé. Bonzon est obligé dans l'intérim d'assurer le suivi de ce dernier village en plus de celui de Saint Cloud. Le tout à cheval bien entendu. Pélissier est obligé d'intervenir au près du GGA pour lui faire obtenir une ration de fourrage de plus pour a monture !

Le 20 décembre 1849 Pélissier plaide « l'étendue de Saint Cloud et de l'annexe de Mefessour est considérable ce qui rend pénible la surveillance par Mr Bonzon de sa colonie. Ce vieil officier est obligé de s'occuper pendant un certain temps de Mefessour où il doit faire des apparitions fréquentes »

Un des inspecteurs de colonisation de la division d'Oran ayant visité Saint Cloud au cours du IV^o trimestre rend son rapport au gouverneur le 31 décembre. A la lecture de ce document on voit bien pour la première fois, que la marche de la colonie vers le succès est en route.

De nombreux travaux ont été exécutés depuis le départ de Chaplain pour consolider et augmenter le volume de la source de Saint Cloud. Ceci a eu pour résultat de plus que doubler son débit. A tel point qu'aujourd'hui, malgré le trop grand nombre de familles qui se sont installées, une grande partie des jardins peut être arrosée.

La population d'origine est en cours de renouvellement. 33 familles sont parties et 18 sont arrivées. Le chiffre total en est à cette époque de 256. 50 maisons ont été construites au cours du dernier trimestre de 1849. Il y a maintenant 247 maisons de terminées et 19 en construction. On a planté quelques 9000 arbres de meilleure qualité. Mais l'eau manque et en raison du peu de quantité d'eau que l'on pourra donner il est probable qu'on va en perdre une bonne partie. Ceux de l'année dernière ont assez bien récupéré.

Plus de 300 ha sont défrichés, et 250 ensemencés en blé, orge et légumes divers. Les pommes de terre pour les plantations ont été distribuées beaucoup trop tôt, et les colons ont cherché à les semer au mois de Mars, ce qui ne présage pas bien du futur rendement

Les animaux et le matériel d'exploitation ressortent comme suit : 120 bœufs, 15 chevaux ou mulets, 6 vaches, 60 charrues, 12 voitures, 25 herses, 250 pioches, 150 bêches, 300 brouettes, 250 pelles en fer et 250 fourches en fer. Du point de vue de la nourriture, le pain est passable, mais la viande est bonne. L'état sanitaire est bon.

L'inspecteur note un point intéressant : il suffirait de défendre aux subsistances militaires de s'approvisionner en bois pour le chauffage de l'Armée ailleurs que près du colon qui dispose des souches d'arbres de défrichage. Il faudrait interdire aux intendants militaires de passer de marchés avec l'étranger.

Les colons récupéreraient alors leurs frais de main d'œuvre de défrichage et le Gouvernement au lieu « de payer du mélèze ou autres essences de ce genre à raison de 3,75 F à 4 F pourrait fort bien payer à la colonie que 2,5 F et 3 F du bois dont la qualité est éminemment supérieure, comme constatée par expérience, il y a 2 ou 3 ans par toute la troupe en résidence à Oran à cette époque. Et tous les colons petits et grands seraient satisfaits ».

Bonzon lui poursuit ses demandes pour ses ouailles qui sont toujours aussi démunies. Il écrit le 5 janvier 1850 à son supérieur Cuny « il y des améliorations à obtenir pour les salles d'asile (NDLR : les garderies d'enfants de colons). La 1^o chose nécessaire est sans doute d'avoir un lieu convenable. Celui qui existe en ce moment à Saint Cloud n'est que provisoire.

Je demande que le Génie puisse faire de suite une maison qui soit plus grande et plus commode. La seconde chose désirable concerne les besoins des petits enfants. Sous le rapport des vêtements de la classe, je propose que l'on puisse leur donner de petits cabans en toile de coton pour les garçons de même que pour les filles ainsi que des sabots pour les 2 sexes.

Et qu'ensuite chaque jour de la semaine il leur soit donné à l'heure de midi une soupe ou un riz. La raison en est que nos enfants restant à la salle d'asile, y sont pour la journée pour laisser la liberté de travail à leurs parents et qu'il est indispensable de leur donner une pièce confortable à la lumière du jour »

4) L'hiver de 1849 – 1850 et les évictions

Les évictions des colons indésirables du village se poursuivent. Il y a aussi ceux qui sont morts de maladie ou d'accidents et dont la succession est ouverte. Pour liquider ces dossiers, il faut nommer un curateur aux successions vacantes. Le 5 janvier c'est le commis greffier de Bonzon qui est nommé à ce poste.

Le relevé des colons à évincer au titre de la circulaire du gouverneur qui paraît le 14 Janvier, fait mention pour Saint Cloud / Mefessour respectivement de 22 / 9 familles présentes et de 12 absentes, soit un total de 43 familles. Le 29 du même mois la situation des 2 villages se résume ainsi : maisons vacantes pour Saint Cloud, 15 sur 280 lots dont 250 bâtis, 9 affectés au service public et 30 restants à construire. A Mefessour 8 maisons vacantes sur 60 lots, dont 60 bâties, 2 pour les services publics et 2 restants à construire

Le 31 Janvier 1850 Bonzon récapitule ainsi l'état des villages « La décision d'expulser les paresseux a ouvert les yeux aux autres. Encore quelques départs, et la colonie sera purgée des mauvais exemples. Les nouvelles familles sont travailleuses. Les anciens soldats célibataires préfèrent travailler pour le Génie que de défricher. Vivement qu'ils se marient ! Les colons commencent à prendre les habitudes de ceux de France.

Il y a encore des vêtements à fournir. Le carrelage est nécessaire dans les maisons. Je demande que pour le moment du fourrage la partie rapprochée de la plaine du Sig soit cédée à la colonie pour pouvoir faire les foins et qu'elle soit défendue aux arabes d'y mener leurs troupeaux. (NDLR : Bonzon a reconnu avec un guide arabe des prairies de la zone du Sig)

Il faut des puits dans les zones loin du centre, pour que les colons s'y établissent dans des maisons de campagne (NDLR : c'est le premier signe de la tendance des colons qui prospèrent de s'installer sur leurs terres car les trajets du village aux grands lots de culture font perdre beaucoup de temps)

Les travaux de construction s'achèvent. Les colons sont logés. Il faut les moyens de transport de matériaux pendant qu'il n'y a pas de labours. Un moulin est nécessaire : il faut canaliser ni de l'eau des sources de Kristel pour obtenir une chute de 8 à 10 mètres et une société de 20 colons réunie par actions se chargerait de sa construction. Il faut une somme de 6000 francs pour ce faire.

A Mefessour il faut réparer les chemins de communication. Pour Saint Cloud / Mefessour, il y a 109 / 6 maisons doubles, 133 / 19 maisons à 2 pièces et 38 / 36 à 1 pièce. Je demande une machine à battre pour la prochaine récolte de blé. L'orge n'a pas réussi et les pommes de terre non plus. La difficulté de nourriture des bêtes peut être vaincue par l'herbe qu'on trouve jusqu'aux chaleurs puis la paille, le foin, et l'orge.

Charrues suffisantes. Etat sanitaire très bon. Les militaires célibataires sont arrivés. Il y a 705 / 158 personnes à St Cloud / Mefessour. Lots vacants 19 / 8. Familles 194 mariés / 38 et 82 / 14 célibataires. «

Festivités et incidents

Les bals fréquents du village sont l'occasion d'incidents entre les militaires, célibataires pour la plupart, et la population. Cela force le directeur à sanctionner immédiatement le coupable en lui faisant faire un séjour à la prison militaire d'Oran. Par exemple, le 18 Janvier 1850, Bonzon rapporte à de Montauban « je vous adresse un rapport sur un fait qui s'est passé le jeudi 17 Janvier au bal qui a été donné à Saint Cloud par Mrs Malbaux, garde du Génie, Moreau géomètre et quelques autres officiers »

« Plusieurs familles de colons s'y trouvaient aussi entre autres le sieur Tussaut, qui se présenta à l'entrée du bal ayant une grosse tête en carton qui avait été confectionnée par lui, pour la dernière fête du pays. Beaucoup de personnes se mirent à rire en le lorgnant, d'autres en l'encourageant. Mr Veissière, sous lieutenant au 12^e léger, commandant le détachement de Saint Leu qui était présent et placé assez près de lui, ferma la porte brusquement au nez du colon Tussaut qui se retira.

L'affaire n'eut aucune suite sur le moment. « Mais ce matin 18 Janvier à 8 heures le colon Tussaut va chez le colon Delpuech (245) également de Saint Cloud, chez lequel le sieur Veissière attendait le jour où il déjeunait. Il se présenta à eux d'une manière peu convenable en leur disant « Est-ce vous qui m'avez fermé la porte au nez lorsque je m'y suis présenté hier soir avec une tête de carton ? »

Mr Veissière lui répondit oui pour nous, après avoir réfléchi, il ajouta « si c'était nous, que feriez vous ? » A cette demande la sieur Tussaut lui dit que c'était le fait d'un maladroit et d'un sot, et en disant cela lui cracha à la figure. Sur ce le colon Delpuech mit Tussaut à la porte à coups de pied. Prévenu de ce fait, j'ai fait conduire le colon Tussaut en prison, pour insultes, envers un officier en tenue.

Le tort de Mr Veissière, léger sans doute, a été de se mêler de la police du bal qui regardait particulièrement le caporal de planton et 4 hommes que j'y avais envoyé. Tussaut a la réputation d'un homme qui boit quelque peu. Ce n'est pas cependant un mauvais colon, son grand jardin est ensemencé et il a 1,5 hectare défriché. Je demande qu'il soit pour ce fait conduit à la prison d'Oran pour un mois, en attendant, je l'y maintiendrai ici jusqu'à nouvel ordre.

A ce sujet je dois vous rendre compte que les officiers du village voisin, ou même d'Oran, viennent au bal de Saint Cloud, les dimanches, lundis et autres jours lorsqu'il y a des occasions. Chaque fois qu'il y a une de ces affaires, elles sont toujours occasionnées par Mrs les officiers.

Je conclus de là qu'ils ne prennent pas bien plaisir à ces bals qui, à mon avis dans les colonies agricoles, ne peuvent toujours que causer du désagrément, par les contacts des colons qui ne sont pas très polis avec Mrs les officiers qui ont l'habitude d'une politesse subordonnée J'attends vos ordres sur cette affaire. »

On décidera finalement de limiter temporairement les autorisations de festivités. Autre réjouissance : les colons musiciens ont aussi décidé de créer une Société Philharmonique à Saint Cloud. Le sieur Campillo qui en est le promoteur s'est accordé avec la Papeterie Renard d'Oran pour y faire imprimer des livrets de musique. Celle-ci fait parvenir le devis à Bonzon le 31 janvier. Il en coûterait TTT F pour l'édition des 50 premiers Cependant « s'il vous fallait de plus grandes quantités, ils vous reviendraient à bien meilleur compte : 50 de plus pour 65 francs et 100 pour 125 francs. Prière de faire observer s'il faut du papier blanc entre chaque page et à la fin du livret conformément au modèle car cela vous ferait une petite augmentation qui serait due »

L'affaire Poindrel

Nous avons vu les incidents de bals à Saint Cloud. A Kléber aussi des faits semblables surviennent. Le 17 Juin 1850, la société chorale du village, qui réunit toutes les semaines 27 colons chanteurs dans une buvette, est témoin d'une rixe. Devant le comportement de bravoure d'un sous-officier du Génie, ils expriment leur satisfaction au capitaine Rousseau, son supérieur, localisé à Arzew « nous soussignés colons du village de Kléber avons l'honneur de vous soumettre avec exactitude les faits qui se sont passés dans le lieu de notre réunion.

Nous étions réunis comme tous les 8 jours au soir en société chantante. Mr Rabadeux (NDLR : sous directeur à Kléber) était présent à l'ouverture de la séance et y est resté au moins une heure et tout se passait comme d'habitude lorsque vers 9 h 30 Mr Poindrel qui demeure à Mefessour arriva en vin à la buvette. Un petit jeune homme se dirigea vers le couloir de la buvette pour appeler le débitant.

Mr Poindrel sans motif frappa violemment l'enfant avec sa canne, l'enfant lui dit « pourquoi me frappez vous ainsi, je ne fais pas de mal ». Mr Poindrel le poussa vigoureusement et le fit tomber. C'est la 2° fois que Mr Poindrel frappa cet enfant. Aux cris de l'enfant son beau père accourut le retirer d'entre les mains de Mr Poindrel.

Il s'en suivit entre eux une dispute où malgré l'acharnement de Mr Poindrel, et sans Mr Isard sous-officier du Génie qui a percé la foule et est venu retirer Mr Poindrel d'entre les mains du colon., nous pouvons certifier que Mr Poindrel eut pu être très maltraité par son adversaire.

Mr Poindrel étant séparé dit au sergent « pourquoi vous permettez vous de mettre la main sur moi ? des hommes comme vous je les prends et je les flanque à la porte ». Sur ce il le provoqua à retirer sa capote de sergent pour se battre avec lui. Mr Poindrel était en costume civil sans aucun insigne militaire. Le sergent lui répondit « mais je vous porte intérêt ! » et on les sépara.

En quittant le sergent, Monsieur Poindrel se retira à l'écart dans le couloir de la buvette et on ne s'occupait plus de lui. Les chants avaient commencé et quelques personnes dont nous pouvons citer les noms le virent et l'entendirent armer un long couteau qui fit du bruit en s'ouvrant et il sortit.

Il est à remarquer que ce n'est pas la 1° fois que Monsieur Poindrel met le trouble dans nos réunions qui ont toujours été très paisibles et il en a même été blâmé par les 2 personnes qui l'accompagnaient »

Rabadeux, lieutenant directeur de Kléber en rend compte à Rousseau, lieutenant du Génie, supérieur d'Izard. « hier soir il s'est passé une affaire très désagréable, entre le sieur Poindrel du 68e et votre sergent Izard. L'un et l'autre étaient un peu dans les vignes (NDLR : ils étaient saouls). Il y a eu des chemises déchirées, des coups donnés (dit-on). On vint me prévenir et j'envoyais le garde pour faire évacuer le lieu où se passait le tapage.

Votre sergent qui tenait la porte en dedans refusa d'ouvrir et je fus obligé d'y aller moi-même. Il méconnut l'ordre que je lui donnais de me suivre car je voulais le faire mettre à garde de corps. Il s'y refusa, alors je lui dis qu'il partait le lendemain pour Arzew, il se sauva, je le fis chercher, je ne le revis plus.

D'après les renseignements que j'ai pris à la suite, ils auraient des torts tous les deux. Le lieutenant était en bourgeois (NDLR : n'était pas en tenue militaire). Le sergent aurait dit « vous êtes un lieutenant je ne vous connais pas, sortez », En sortant, les manches de sa capote auraient été retroussées.

Quelques coups auraient été donnés. Enfin il paraît que c'était superbe. Si votre sergent se retrouve, et il faut bien l'espérer, je lui ferai garder sa chambre jusqu'à plus amples renseignements. J'apprends à l'instant que le sergent Izard est parti pour Arzew

Rabadeux un peu plus tard revient sur l'affaire « le sergent Izard que je croyais à Arzew depuis hier soir, était barricadé

dans sa chambre. Ce matin à 8 heures, il s'est présenté très cavalièrement à moi. Il venait m'a-t-il dit, prendre un ordre pour aller à Arzew. Je lui dis que je vous avais écrit tout ce que j'avais à dire. Il doit être à Arzew maintenant, je ne l'ai pas revu. J'ai à reprocher à ce sous-officier

- 1) de s'être mêlé d'une dispute que M. Poindrel avait avec un colon*
- 2) de n'avoir pas eu pour cette affaire la décence qu'il aurait dû avoir bien que Poindrel fût en bourgeois*
- 3) de n'être pas sorti, pour me parler, à l'invitation qui lui était faite par le chef de poste*
- 4) d'avoir méconnu mon autorité lorsque je lui donnais l'ordre de se rendre à la garde du corps et d'être allé se coucher dans sa chambre.*
- 5) de faire sa société de colons et d'ouvriers d'art avec lequel un officier du Génie ne devrait avoir que les relations de service, et enfin une faute immense qui n'est peut-être pas habituelle chez lui, de s'être présenté dans une réunion publique où il s'est dit pas mal de bêtises.*

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que ce soit un mauvais garçon et je vous prie d'atténuer sa faute, autant qu'il vous sera possible de le faire. Il fait beaucoup d'embarras, mais il est très actif. Son affaire avec M. Poindrel est très désagréable, mais il y a des torts de part et d'autre.

Le 19 juin 1850 Rabadeux cette fois ci à Bonzon « à la suite de l'affaire entre Poindrel lieutenant au 68e, et le sergent Izard du Génie, quelques uns de mes administrés ont jugé à propos de se réunir dans le cabaret tenu par le colon Jouan. La il y a été décidé qu'une pétition serait délivrée et envoyée à M. Rousseau. .

Cette pétition avait pour objet de demander la grâce du sergent Izard puni par M. Rousseau pour divers faits qu'il vous expliquera. Et aussi d'interdire au lieutenant Poindrel, l'entrée du village. Je fus prévenu de cette réunion par un colon qui y avait été appelé parce que m'a-t-il dit, il ne comprenait rien à ces choses.

Je les ai laissés s'installer, s'organiser, je remarquais les allées et venues de Pierre et Paul, et lorsque je pensais que l'affaire était à peu près faite, je me suis présenté dans l'assemblée où chacun fit un nez (NDLR : se trouva confus). Je priais Mr Jouan, marchand de vin et maître de la maison, de se rendre en prison, pour avoir favorisé chez lui, sans mon autorisation, une réunion de colons, a fin de pétitionner.

J'ai de plus prévenu le sieur Jouan qu'il avait à fermer son débit de boissons. Tout ceci prouve, que dans le peu de temps que le sergent du Génie a habité Kléber, il s'était déjà fait le compagnon du marchand de vin et des colons de l'autre village. J'ai remarqué que dans cette réunion, il n'y avait pas de nouveaux colons.

Le petit groupe de colons travailleurs n'y figurait pas non plus. Mon secrétaire, qui était témoin de la réunion, je crois même qu'il en été le secrétaire, a été prié par moi de rentrer chez lui, et je lui faisais remarquer que je lui donnais 60 F par mois pour autre chose que d'aller faire des pétitions contre l'autorité. Veuillez je vous prie me dire si j'ai bien ou mal agi. «

Le 21 juin le capitaine Yerlès écrit au commandant Tarlet, commandant supérieur du Génie à Arzew « une séance quelque peu scandaleuse s'est passée à Kléber le 17, dont il ne m'a pas été immédiatement référé. Je n'ai pas pu me rendre compte des faits avérés pour une enquête sévère des circonstances qui l'ont produite.

Je vous soumetts les résultats de mes investigations. Mr Poindrel, lieutenant au 68e de ligne, commandant le détachement du régiment détaché à Kléber, depuis le dernier mouvement, a été envoyé à Mefessour, distant de 3 kilomètres de Kléber. Mr Poindrel a continué de venir un Kléber.

Pendant qu'il y commandait son détachement, il a fait édifier avec le concours de Mr Rabadeux, sous-directeur, et sans que je le sache, un gourbi d'une assez grande dimension où on se rendait le soir pour boire. Je n'ai pas cru devoir interdire ce petit estaminet attendu qu'à Kléber la nostalgie donne quelque peu soif. Jusque-là tout allait bien, jusqu'à l'arrivée de M Poindrel.

Une échauffourée s'en est suivie, avec un sergent du Génie qui a été provoqué par lui. Des plaignants, interrogés indépendamment les uns des autres j'ai acquis la conviction que

- 1) que le premier coupable était M. Poindrel*
- 2) que M. Rabadeux a eu tort de les laisser se livrer à ses excentricités*
- 3) que le sergent du Génie Izard a mis de l'animosité et a abusé de son poste en acceptant la provocation du lieutenant*
- 4) que le sieur Jouan s'est rendu coupable en souffrant chez lui une réunion délibérante*
- 5) que M. Rabadeux par plus de surveillance aurait pu prévenir cet incident qui engage bien les deux parties.*

J'ai cru avoir à prendre les mesures suivantes.

M. Rabadeux a été mis aux arrêts. M. Joan a été puni de 5 jours de prison. Le sergent Izard a été conduit à Arzew et puni par M. Rousseau de 8 jours de prison. Le gourbi où la scène a eu lieu, et que d'abord je voulais faire raser, a été destiné à servir de grange ou de magasin pour les instruments aratoires.

Il reste à punir le principal coupable, M Poindrel et je vous prie en outre mon commandant de lui interdire l'accès des villages. Kléber à jusqu'à ce jour jouit de la plus grande tranquillité. Cet incident n'a pu être qu'un moment de troubles. J'espère qu'aucune chose pareille ne se produira plus.

Le 24 juin Yerles rend compte cette fois ci au subdivisionnaire d'Oran « des faits assez graves se sont produits au village de Kléber. Je viens d'adresser un rapport de M. le commandant supérieur du cercle d'Arzew. Ce rapport va vous parvenir. Je demande une punition sévère pour l'officier provocateur de trouble, M. Poindrel, lieutenant au 68e de ligne. J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai infligée à cette occasion les arrêts simples à M. Rabadeux, sous-directeur de ce village.

Le rapport que j'ai adressé à M. le commandant du Génie, pièces à l'appui, justifie je crois la sévérité que j'ai cru devoir avoir en cette circonstance dont les motifs sont les suivants.

Mr Rabadeux sert bien mais il a le vieux tort, la mauvaise manie, dont je n'ai pu encore le corriger, de correspondre directement avec des chefs de service qui ne sont pas ses supérieurs. Mon général, vous pouvez remarquer par les pièces à l'appui de mon rapport que j'ai été le dernier informé dans une affaire où j'aurais du tout connaître le premier.

Il est bien entendu qu'on ne venait pas donner connaissance aux colons des sanctions contre M. Poindrel et Rabadeux. J'ai suivi pour l'instruction toutes les formes légales. Le docteur a assisté à la visite du jeune homme frappé par M. Poindrel pour réunir toutes les preuves existantes.

J'ai terminé la séance par une sévère allocution et j'ai interdit aux colons de se réunir pour délibérer et pour pétitionner. Je crois avoir été compris. J'ai même reçu des témoignages de regrets. Kléber est de nos villages celui dont la population travaille le plus et s'occupe le moins de politique. Il fallait qu'un écerelé comme Mr Poindrel arrive pour l'émouvoir. »

Suite à cette affaire, le lieutenant Rabadeux est remplacé à Kléber par M Redouté au même grade que lui. Quant à Poindrel il est rappelé dans son corps d'origine.

Les demandes de Bonzon

Le 2 février est publiée la compilation des listes d'état civil pour l'année 1849. Il y a eu à Saint Cloud / Mefessour 32 / 10 naissances, 3 / 1 mariages et 75 / 11 décès

Au 7 Février, les services publics de Saint Cloud occupent : église 1 maison double, presbytère 1 double, mairie 1 double (direction actuelle), école de garçons 1 double, logement des sœurs + école de filles + asile 3 doubles, médecin 1 double, infirmerie 1 double, gendarmes 2 doubles, garde forestier 2 doubles, douaniers 2 doubles, justice de paix 1 double

Bonzon publie son rapport mensuel le 28 février. Il va insister sur certaines de ses idées. « la situation morale est satisfaisante. Les départs de colons évincés, font réfléchir les autres et les encouragent à leurs travaux. Il n'en est qu'une faible partie qui ait l'envie de quitter la colonie et qui ne travaille plus à leurs terrains. Je crois qu'il serait essentiel de décider le plus tôt possible des départs de ceux qui sont proposés pour être évincés.

Plusieurs de nos célibataires nouveaux colons pour la plupart, prennent le parti de se marier. Ils demandent pour cela des congés pour aller choisir femme en France. Il y a eu quelques tentatives de vols. Il s'agit d'être d'une sévérité exemplaire pour les ouvriers étrangers qui travaillent et envers les colons et débutants qui les logent.

J'espère par ce moyen éviter les abus qui commencent à se glisser ici. Nous colons se plaignent que les Arabes, volent les outils laissés dans les champs lorsqu'ils rentrent pour manger. En ce moment la nourriture est satisfaisante, aucun reproche ne m'est parvenu pendant le mois.

À Mefessour il n'y a que le pain qui laisse à désirer. Je demande toujours la ration entière pour les enfants de sept ans. L'état des maisons des 2 villages est le suivant : maisons doubles 106 / 4, 3 / 2 aux services publics. Total 109 / 6. Maisons à 2 pièces : 109 / 18, 2 / 1 aux services publics et 22 / 0 en construction. Total 133 / 19. Maisons à une pièce 29 / 38, aux Services Publics 1 / 0, en construction 0 / 23. Total 8 / 40.

Je reviens à la question du moulin, sur le ravin de Gdyel que j'ai cité dans le précédent rapport. Cela est très possible, vu le produit de la source qui est de 300 litres par minute. Le travail de la conduite exécutée pour le moment est de 800 m de longueur près des premiers jardins. La conduite d'eau aurait pu avoir une pente de 0,4 mm par mètre ce qui nous aurait donné des chutes de 14 m au lieu de 10, du commencement des grands jardins où l'on pourrait construire les moulins.

D'après les idées de M. le colonel Tripier (NDLR : Directeur des Fortifications d'Oran), il devrait être établi un fort barrage pour maintenir les eaux afin d'alimenter un grand réservoir qui par le moyen d'une vanne, établi sur le côté, augmenterait la quantité de l'eau en la conservant, ce qui serait une économie considérable chaque 24 heures, en évitant les pertes des dimanches, lorsque les colons n'arrosent pas.

Je conclus de toutes ces réflexions que l'établissement de moulin Saint-Cloud et facile à mettre en exécution, ce serait un bien pour la colonie colons puisse s'en occuper.

Situation des lots vacants pour Saint Cloud / Mefessour 22 / 22 lots concédés : lots de jardins 258 / 40, lots de deux hectares 516 / 80, nombre de lots concédés aux colons 258 / 40.

Dans les 2 villages 25 hectares ont étéensemencés en semences d'orge de mauvaise qualité. L'administration en a fourni de nouvelles, qui pour la majeure partie n'est pas encore sorti de terre où elle pourrit. Je demande pour dédommager les colons de cette somme se partage entre des pommes de terre et des haricots,

J'écrirai à monsieur le chef du Génie pour les quantités qui nous seraient nécessaires. Je demande pour le centre à l'époque de la moisson, une machine à battre, trois tarares pour nettoyer les grains ainsi que quinze cribles, dont 10 seraient pour le blé et 5 pour l'orge. Sans cette précaution le gain ne pourra pas assez être nettoyé pour le livrer à l'administration, selon les prescriptions qui ont été faites. Il serait refusé aux colons, ce qui leur serait un grand préjudice. Ceci est de toute nécessité.

Dans mon précédent rapport j'ai demandé que le cheptel soit le plus promptement possible délivré aux colons qui ont des propriétés. Je parle de ce qui ont donné assez de garantie au gouvernement. Dans les villages nous avons eu peu de malades. L'état sanitaire est parfait.

La population de Saint Cloud est de 704 personnes. 258 lots sont attribués. 22 vacants. A Mefessour 118 personnes. 40 lots attribués. 22 vacants. Les prestations sur les carnets des colons font ressortir un endettement moyen de 34 F par famille à Saint-Cloud et de 32 F à Mefessour. Les évictions vont bon train. 15 familles de plus au 15 mars.

Au 31 mars Bonzon écrit « depuis quelque temps les colons de Saint-Cloud montrent des dispositions de l'esprit favorable à la colonisation. Les uns s'occupent des constructions les autres défrichent. Les pluies tombées ces derniers jours étaient attendues par les colons avec impatience. Il en est encore besoin pour les récoltes.

Les départs de colons évincés produisent le meilleur résultat. Beaucoup se sont mis avec ardeur au travail, dans la crainte de subir le même sort, et d'autres avec certitude que le gouvernement reconnaîtra ce qu'ils sont aptes à devenir des colons sérieux de bonne volonté. Il en est de même pour le village de Mefessour.

A Saint Cloud la nourriture bonne, le fournisseur Campillo se maintient toujours dans les meilleures conditions, suivant la prescription du cahier des charges. Les colons généralement en besoin de vêtements, mais les livrets sont chargés (NDLR : compte des dettes) : 37 F par famille à Saint Cloud et 32 à Mefessour.

Ne pourrait-on pas ainsi que je l'ai demandé délivrer aux colons à titre gratuit 300 capotes et de 150 vestes militaires hors de service ? La situation des maisons terminées est : maisons doubles 109 / 6, à deux pièces, 120 / 2 aux services publics / 9 en construction 18 / 1 total 181 / 19 à une pièce 40 / 37 dont Saint Cloud 39 / 1.

Les constructions particulières continuent. Les colons s'entraident et font des travaux dans les cours pour recevoir l'eau des irrigations. Beaucoup y prennent de la peine et bientôt toutes les propriétés seront complètement entourées, soit en pierre sèche soit en broussailles.

Un moulins à vent est possible Saint-Cloud sur la montagne, à droite du ravin, il y a suffisamment de vent pour le faire marcher. Lots concédés 250/40. J'ai trouvé dans le ravin de Gdyl à une distance de 1500 m de la source qui fournit l'eau à saint Cloud une seconde source dont l'eau est presque à fleur de terre. Elle est très abondante sur un plan incliné.

Avec quelques travaux on pourrait augmenter ces moyens. Mais pour conserver cette eau il serait urgent de ne pas délivrer de concession aux alentours pour ne pas porter un grand préjudice. Cette partie qui doit appartenir à la compagnie Veyrat, doit être jointe au territoire. Les labours ont dû être suspendus à cause de la sécheresse.

La pluie tombée ces jours ci n'a pas permis de les continuer en blé sur une partie de trente hectares. J'ai demandé pour les remplacer sans dommage aux colons, des haricots et du maïs le temps de recommencer ces semences. Je fais ici une observation qui pourra servir nouvelle colonie. Généralement les lots de jardin sont trop petits en raison des services qu'ils peuvent rendent aux colons qui en ont fait part de judicieux potagers.

Je demande toujours que le cheptel soit le plus promptement possible délivré aux colons en propriété. L'état sanitaire est satisfaisant, point de forte maladie, point de fièvre. Population du village 681 habitants. Total des concessions 250, lots vacants 30. A Mefessour 118 personnes. Lots concédés 40 lots vacants 30.

Les fourrages

Un autre point revient sur le tapis. Il n'y a pas depuis le peuplement de Saint Cloud, dans le village de prairies à foin pour les bestiaux et l'administration est obligée de l'amener sur place. On sait que Bonzon est allé reconnaître des terrains ad hoc dans la plaine du Sig.

Il en rend compte le 5 avril à Cuny « je vous rends compte du résultat de la reconnaissance que je viens de faire avec un interprète qui m'a été envoyé par le Bureau Arabe et qui de son côté a pris les notes nécessaires pour rendre compte de sa mission. Nous avons reconnu que dans la plaine du Sig dite d'Oulhassa appartement au Beylick, entre Sidi Abderammane Lemeck, le ruisseau appelé Saquiet Bagdad »

« Il y a à peu près 80 hectares de terrain propre en faire du fourrage. Mais pour accomplir ce projet, il faudrait que le caïd Adda Belhay Oukil des Bou Adjemi du Sig donne des ordres, pour que les troupeaux arabes n'aillent plus paître dans cette

partie de la plaine.

Je certifie qu'avec ce moyen nous aurons d'excellents foins. Je demande pour cela que le bureau arabe puisse m'envoyer une carte, pour pouvoir envoyer chaque jour au caporal ou au sergent chargé de surveiller les Arabes, et de les empêcher d'y envoyer leurs troupes.

Ces hommes se feraient connaître du caïd qui lui indiquerait les terrains que je signale. Le chef du bureau arabe, sur le rapport de M. l'inspecteur, pourra écrire au caïd qui protégera le sergent que vous enverrez, aussi la demande que je fais des biens personnels. Je crois qu'il est urgent de presser cette affaire si nous voulons la conduire à bonne fin.

Le logement des militaires et l'idée de Bonzon

Bonzon a encore une autre idée fédératrice qu'il expose dans sa note du 6 avril à sa hiérarchie. Il a comme spécifié donné 20 F à tous les militaires démobilisés qui se sont mariés depuis la fin de 1849. Ces sommes ont été prélevés sur les fonds communaux qui sont déjà en temps normal bien maigres. Mais Bonzon remarque que « les officiers dans les colonies agricoles louent mensuellement aux colons des chambres à raison de 10 à 18 F. En général se sont des célibataires qui en ont le moins besoin qui profitent de ses bénéfices. Ne serait-il pas possible de réserver ces logements dans les maisons qui restent encore vacantes par suite de mutations et que l'on pourrait choisir les plus rapprochées du plan ? ».

Ces officiers présents sur la commune ont des loyers proportionnels à leur grade à savoir pour le directeur de la colonie 10 F, pour les 2 capitaines en garnison 10 F chacun, les 2 lieutenants, 8 francs, le docteur 8 francs, le sous-directeur 8 francs, le capitaine commandant le détachement du Génie 10 F etc. soit au total près de 90 F par mois.

Bonzon propose que ces militaires fournissent par le produit de ces locations de quoi subventionner à hauteur de 50 F au lieu de 20, les mariages sans toucher à la caisse de la commune qui a déjà bien des charges. Le caissier de la colonie percevrait ces fonds. Ils seraient délivrés sur de bons émanant du directeur, et notifiant le nom de l'individu qui recevrait cette gratification à n'accorder qu'un jour seulement après le mariage !

De cette manière il aurait avantage pour les officiers, pour la colonie, et pour ceux qui recevraient une somme plus ronde. Ce serait un moyen d'encourager les mariages, c'est un service à rendre à la colonie. Il y a assez de maisons vacantes à Saint Cloud en comptant une chambre par officier de tout grade.

Le 9 il renouvelle vis-à-vis de Cuny sa demande de semis pour remplacer ceux dont il est fait mention dans son dernier rapport mensuel. Il y laisse apparaître sa grande connaissance des choses de la terre en allant au devant des possibles objections de l'intendance.

« Je viens vous récidiver la demande que j'ai déjà faite pour les quantités de 50 quintaux de pommes de terre, 9 hectolitres de haricots noirs et 6 de maïs ». Si l'administration ne pouvait pas se procurer des pommes de terre et que cela conduise à une époque trop avancée pour les plantes, je vous demanderais de les remplacer par 16 hectolitres de haricots au lieu des 9 demandés, si le maïs manque le remplacer par des haricots. On aura de la peine à se procurer des pommes de terre et du maïs qui sont très chers. Je demanderai pour les remplacer les mêmes quantités de haricots nains en tout 22 hectolitres »

La sélection des outils agricoles

Suite à la non-conformité des outils délivrés par l'Intendance aux colons Pelissier a demandé une enquête sur la nature des sols et des recommandations pour fournir du matériel ad hoc. C'est l'inspecteur de colonisation d'Oran qui s'en est chargé sur ordre du Directeur des Fortifications de la division.

Le 10 avril il expose les résultats de ses investigations « à effet d'examiner les différentes natures de terre comprises dans les centres dirigés militairement de la Division et pour faire des modèles de charrues qui pourront être les plus convenables, les plus appropriées »

L'inspecteur ne pense pas que la nature des sols, leurs compositions plus ou moins fortes ou légères puissent influencer sur le modèle de charrue à adopter. Quand une charrue fonctionne dans un sol léger, elle le fait aussi dans un sol lourd. S'il y a quelque chose à modifier, « c'est dans la force de donner à l'ensemble des parties qui les composent, qui est une fonction directe de la résistance qu'elle est appelée à apporter à l'attelage d'après celle opposée par le sol et suivant les terreaux dans les matériaux qui devront la former »

La fonte qui présente de bien grands avantages par une moindre usure, sert mal dans les terrains de nos colonies qui sont infestés de plantes ligneuses qui laissent des filaments après leur rétraction, et quelquefois aussi des pierres. On doit la remplacer par le fer qui ne se brise pas. Le soc en bois dans la terre argileuse remplace avec avantage dans tous les temps de pluie celui en fonte ou en fer parce que la terre ne s'y accole pas aussi facilement.

Le bon modèle est celui-ci : » soc à demi fer de lance, ouvert à son extrémité suivant un angle de 40° avec une colonne extérieure ménagée depuis sa naissance avec le 1° étauçon jusqu'à son extrémité supérieure de manière à ce que la bande de terre détachée soit renversée d'après un angle de 45° avec centre reposant sur la pointe du soc à 3 pouces en arrière et 3

pouces au-dedans, régulateur à crémaillère comme dans la charrue Dombasle ou a vis comme dans la Rosay, le pont de tirage fixé en avant et à côté du centre »

L'inspecteur a sélectionné 5 charrues qui réunissent ces avantages : la Dombasle, la Rosay, la Belge, l'Emissaire et la Duseutre, sont les seules convenables de celles connues à ce jour. Il ne s'agit ici « que de charrues sans avant train attendu qu'il ne contribue qu'à augmenter les dépenses et le tirage et ne peut être admis que dans les terrains très en pente ou garnis de fortes schistes calcaires ».

Or il n'est aucun exemple de terrains forts dans les colonies. Ceux qui le sont le plus contiennent, avec l'argile, du calcaire qui pendant les chaleurs se désagrège et entraîne avec lui les morceaux d'argile de sorte qu'ils sont très souvent d'un labour plus facile que ceux, plus légers, des sols schisteux. Une charrue d'un grand volume telle que les 5 et 6 de Rosay, deviennent alors inutiles et sont même sensibles par rapport au peu de force des attelages.

« Du reste une grosse charrue est toujours suivant nous une sottise en ce sens qu'il est facile de réunir autant de solidité dans une plus petite en soignant l'assemblage des pièces et en renforçant un peu celles qui fatiguent davantage. On y gagne sur le poids et sur les forces qui se décomposent bien moins sur une grande. Celle que nous jugeons comme devant réunir la force nécessaire et que nous donnerons pour exemple exclusif est la n°2 de Rosay ».

Un tour de cochon

Le lieutenant Redouté, directeur de Kléber va être, en avril 1850, au centre d'une histoire qui va l'éclabousser. Au titre des dotations des colons en cheptel, il reçoit des porcs qui sont très appréciés dans les villages. Ils se reproduisent vite et donnent un peu de viande aux colons, même si sous ces climats chauds, leur chair est sujette à décomposition rapide,

Ces bêtes comme les toutes celles des colons, sont achetées par appel d'offre de l'Intendance d'Oran, qui les parque en attendant leur envoi vers telle ou telle colonie, et les met sous la surveillance d'un gardien responsable des entrées et sorties de bêtes.

Redouté a reçu de la sorte un verrat pour féconder tout le troupeau de truies du village. Mais l'animal se montre rétif et occasionne des grands dommages dans la colonie. Alors il décide de son propre chef, de l'échanger contre une grosse truie pleine prête à mettre bas. Il pense le troc avantageux pour la colonie.

Il envoie donc le verrat au gardien. Mais entre temps les porcelets naissent et le gardien ne rend que la grosse truie à Redouté, qui proteste et lui demande 3 petits porcelets de la portée. Le gardien refuse car cette transaction n'est pas permise par les autorités militaires. En effet pour une bête entrée en échange, on ne doit en sortir qu'une.

Bien plus, il suspecte Redouté de vouloir s'enrichir personnellement par ce marché trop avantageux. L'affaire parvient à Bonzon qui au grand dam de Redouté entérine la décision du gardien, qui n'a fait qu'appliquer les consignes. Ce faisant il met Redouté en porte à faux dans le village.

Le 24 avril ce dernier exprime sa colère à Bonzon « on suspecte ma gestion, en un mot que on n'a pas confiance en moi puisque je me trouve placé d'après ce qui vient de m'arriver sous l'inspection morale du gardien de porceaux. Ce gardien veut bien recevoir ce que l'officier lui envoie et ne veut pas lui livrer ce qu'il sait lui appartenir, donc il suspecte sa bonne foi et c'est ici où nous pouvons nous servir du mot tripotage.

Ce gardien est donc dressé à penser que ceux qui le commandent sont susceptibles d'en faire. Je ne pense pas que la commission en nous retirant de nos corps ait voulu nous placer dans une position plus que triste et dégoûtante car d'après l'expression de votre lettre, je vois que l'homme sous directeur qui a l'honneur de porter l'épaulette est suspecté de fraude.

Comme Dieu merci, jamais l'ombre d'un soupçon n'a plané sur moi, mon intention est dans cette circonstance de mettre l'affaire au grand jour. On sait ensuite que comme je n'ai jamais fait de commerce d'aucune espèce, je ne commencerais pas par celui de marchand de cochons.

Il est pénible pour moi qu'après avoir cru faire une action exclusivement naturelle, on me prouve que je me suis grossièrement trompé. Vous me permettrez de vous faire observer très respectueusement que, pour mon honneur, je ne puis laisser les choses ainsi, quand ça ne serait que pour pouvoir me réhabiliter aux yeux du gardien des porcs qui, en buvant bouteille dans la localité, dira à qui voudra l'entendre, le sous directeur Redouté voulait me prendre 3 cochons et je l'en ai bien empêché.

En 2 mots mon capitaine vous me disiez que les langues étaient mauvaises. Vous comprendrez parfaitement que je vais jouer un singulier rôle vis à vis de mes administrés, car des hommes de la porcherie et du commerce qui étaient allés pour conduire leurs bêtes ont déjà à ce sujet fait gorges chaudes à mon égard.

Et au résumé on leur donne le droit, et ils sont enchantés de voir leur sous-directeur sous la férule de leur gardien de cochons. On vient de me dire que vous aviez manifesté énergiquement votre mécontentement relativement à la disposition que j'avais prise pour le verrat, qui nous a occasionné ici des dégâts inimaginables.

A la vérité, au lieu comme vous l'aviez dit de l'avoir changé pour 2 petites truies, je l'ai changé pour une grosse prêle à mettre bas parce que dans l'intérêt de notre colonie, je tiens beaucoup à me débarrasser de cet animal ce que pour le moment je n'ai pas pu trouver en troc plutôt avantageux.

Et dans cette circonstance, je me suis encore rappelé ce que vous m'aviez dit maintes et maintes fois que vous me laissiez carte blanche pour ces vétilles. Soyez persuadé que je vous en eusse référé si j'avais pensé agir contre votre gré. »

Gendarmes et géomètres

Depuis quelques mois déjà une brigade de gendarmerie a été établie à poste fixe à Saint Cloud. L'arrêté du 29 Mai 1846 attribue à son chef, en territoires mixtes donc militaires, les fonctions d'huissiers près des officiers chargés de rendre la justice la direction des colonies remplissant ces dernières fonctions dans les territoires assignés à leurs villages. Par décision du 2- mai, le chef de la brigade ajoutera à la fonction d'huissier près du Directeur, celle de commissaire priseur.

Au 31 Mai il y a à Saint Cloud 27 lots vacants et à Mefessour 16. Pelissier réclame le lendemain, l'état de tous les anciens militaires célibataires admis dans la colonie avec indication de la date de leur arrivée et « avec des notes sur leur conduite privée, leur manière de travailler, et leurs chances de réussite ».

« Veuillez aussi leur rappeler que le délai de 6 mois qui leur est accordé n'est pas loin pour beaucoup d'être atteint. Un second état donnera la liste des mêmes individus qui ont contracté mariage depuis leur admission »

Ensuite le même Pélissier s'élève le 12 juin contre l'à peu près des levés des géomètres qui donnent lieu à des conflits sans nom entre colons et placent l'administration militaire dans l'embarras. Il pose la question « de l'incertitude relativement à l'activité que peuvent déployer les géomètres du service topographique, incertitude qu'il importe de lever ».

« On ne saurait assimiler les plans réglementaires fournis par le géomètre à de simples reconnaissances ou à levés approximatifs. Le travail de ces agents a pour but la fixation de la propriété foncière et doit être exécuté avec des proportions d'une précision mathématique jusque dans les moindres détails, si bien que les instructions du MNG ne permettent l'admission d'un travail qu'à la condition de n'y trouver qu'un millième ou un cinq centième d'erreur en ce qui concerne la triangulation du Génie.

Par suite un employé qui atteindra ce degré de perfection aura produit en un mois un levé de 200 à 250 hectares et devra être à l'abri de tout reproche de n'avoir pas suffisamment bien employé son temps ». A bon entendeur salut.

Encore une fois l'administration revient à la charge ou réglementer l'action des Directeurs. Il s'agit cette fois des plaintes exprimées le 29 juin par le général Rambaud, inspecteur des services « au sujet des dépenses considérables aux médicaments de sulfate de quinine surtout, qui ont lieu annuellement en Algérie ».

« Ce surcroît de dépenses est dû en grande partie à ce qu'on ne se montre pas assez réservé dans la distribution de médicaments à titre gratuit faite aux colons. Ceux qui sont souvent en état de payer les médicaments qui leur sont distribués, les obtiennent à titre gratuit ».

Il a été arrêté qu'à partir du 1er juillet prochain chaque officier de santé faisant dans les colonies agricoles, le service de pharmacien militaire, doit consigner dans un carnet, les noms des personnes qui ressortent et les médicaments, l'état des positions de fortune de ces personnes, le nombre quantité de médicaments distribués, les maladies ou accidents nécessitant l'emploi des médicaments, puis leurs observations.

Ce carnet devra être constamment à jour de toutes les opérations et distributions à inscrire au fur et à mesure qu'elles se produisent. L'officier de santé doit recevoir « dès qu'il sera établi par le sous intendant militaire Arnauld » le carnet coté et paraphé par ce fonctionnaire qui le renverra de suite. Encore du travail pour Bossard !

Le 30 juin l'état des lots rendus vacants en juin est de 25 à Saint Cloud et de 16 à Mefessour. Le relevé des situations de population donnent pour Saint Cloud / Mefessour / Kléber les chiffres de 715 / 121 / 246 personnes, 247 / 41 / 61 familles et 280 / 62 / 83 maisons,

5) L'été de 1850

Le transport civil des colons par Campillo

Le service civil des transports de colons et de denrées est instauré par un appel d'offre à entrepreneurs. C'est le sieur Campillo Joseph qui l'emporte le 3 juillet. Il signe avec l'Intendant militaire Dillon le cahier des charges qui comportent plusieurs destinations de l'est oranais. Ce service est fait pour le compte de l'administration militaire vers les colonies ou vers Mers el Kébir en ce qui concerne pour ce dernier point seulement le transport des colons et de leurs bagages.

Le service consiste à transporter d'Oran et d'Arzew sur les points indiqués ci-après les denrées, le matériel concernant les colonies agricoles que doit y envoyer l'administration militaire, ainsi que les bagages des colons et leurs personnes mêmes, lorsque des moyens de transports devront leur être donnés, du 1^o Août 1850 au 30 septembre 1851.

M Campillo, entrepreneur de roulage, demeurant à Oran rue d'Orléans après avoir pris connaissance du cahier des charges et du marché, s'oblige envers l'Intendant militaire de la division d'Oran à effectuer les transports de l'Administration savoir :

1° ligne Oran Mers el Kébir et retour,

2° ligne Oran Saint Leu Arzew Muley Magoun Damesme Kléber,

3° ligne Oran Saint Cloud Mefessour

4° ligne Oran Saint Louis Assi bou Nif Assi ben Okba Mangin

5° ligne Arzew Saint Leu Arzew le Port Muley Magoun Damesme Kléber

6° ligne Arzew Saint Cloud Mefessour ;

Les transports sont à effectuer par des charrois ou des voitures couvertes dites carrosses, pourvues de bâches pour protéger les denrées, à chargement et déchargement par l'entrepreneur. Une pénalité de 10% du prix de marché est prévue en cas de jour de retard. Le matériel et bagages doivent être à 9h au port de Mers el Kébir les jours de départ de la compagnie Bazin (NDLR : qui assure pour le compte du gouvernement les navettes avec la France) et à 15 h ceux de départ des bateaux de l'Etat pour Alger.

On se souvient que Pélessier a, il y a quelques mois de cela, cherché à réglementer le transport et l'embarquement des colons de retour en France par une directive très explicite. Mais malgré cela les dysfonctionnements continuent. Le 10 septembre l'Intendant Doilon signale aux chefs de centres agricoles que « la plupart des colons qui viennent à Oran pour s'y embarquer n'ont nulle indication de ce qu'ils ont à y faire et sont forcés d'effectuer des démarches inutiles. Les retards qu'ils éprouvent ont souvent pour résultat de leur faire manquer le courrier ».

« Lorsque des colons viennent à Oran soit pour embarquer soit pour passer d'une colonie dans une autre il faut les prévenir qu'ils doivent déposer leurs bagages au magasin du campement, près du boulevard Oudinot et de présenter chez l'officier chargé des colons pour y déclarer le nombre de personnes composant les familles. »

« En outre les colons sous peine de se voir refuser les moyens de transport doivent se trouver réunis aux heures et aux lieux indiqués pour le départ d'Oran vers Mers el Kébir »

De plus une note du GPO stipule le même jour 10 Septembre que le cahier des charges signé avec Campillo, pour les transports de Mers el Kébir et d'Oran sur les centres agricoles « ne renferme aucune clause qui autorise les directeurs à donner des ordres pour le transport des colons de leurs centres vers Oran ».

Cette lacune a été faite à dessein en vue d'éviter des abus venant de la facilité avec laquelle quelque directeur aurait pu accorder des moyens de transport qui doivent être restreints autant que possible. On peut seulement admettre que comme par le passé, les voitures des colonies agricoles prendront en charge de la plus grande partie des bagages des colons qui viennent à Oran pour s'embarquer ».

« Il y a dans chaque colonie des voitures bouvières qui peuvent servir au transport des familles qui, volontairement ou autrement, rentrent en France. C'est de ces moyens que Mrs les directeurs doivent user. Le transport est du aux colons pour l'aller et rien n'a été stipulé pour le retour car autrement ce serait un va et vient interminable » !

Les bals de Saint Cloud

Le 4 Juillet le docteur Bossard qui avait, comme Bonzon en son temps, réclamé une allocation supplémentaire pour son cheval par suite de l'extension de ses tournées loin du village se voit refuser cette faveur par l'Intendance.

Autre sujet de tracasseries: les nombreux bals donnés à Saint Cloud et les demandes réitérées des débitants de boissons pour en organiser d'autres. Le 9 juillet il se voit obligé de faire placarder l'avis suivant à l'attention de ses administrés :

« le capitaine directeur prévient les colons de saint Cloud qu'il voit avec peine les abus qui surviendraient dans la commune par la trop grande quantité de bals, que les débitants marchands de vins, veulent entreprendre. Il est persuadé qu'en tolérant plus longtemps cet état de choses, la colonie en souffrirait moralement et physiquement ».

« En conséquence, pour éviter le mal qui pourrait en résulter, et ne pouvant exercer une surveillance active partout où l'on formerait ces établissements, il est sage et prudent de ne laisser subsister à Saint Cloud qu'un seul bal, chez le sieur Gillot qui le premier à construit à ses frais un local exprès, et qui s'engage à y faire une salle de théâtre où l'on jouera et dansera alternativement ».

« L'administration aidera le sieur Gillot le plus qu'il lui sera possible, pour la construction de ce théâtre. Ce seul endroit étant réservé pour les amusements des colons, il sera facile d'y maintenir l'ordre et la moralité. Le capitaine directeur invite les colons à se conformer au présent avis, conçu entièrement dans l'intérêt général »

« Il leur rappelle d'ailleurs que l'autorité municipale a seule le droit d'autoriser ces établissements et qu'il croit devoir pour sa responsabilité personnelle, les défendre tous pour n'en conserver qu'un seul » En marge Bonzon a ajouté « l'aide

apportée au sieur Gillot serait simplement de quelques madriers en planches provenant du théâtre qui existait présentement, et que Mr Chaplain a fait bâtir lui-même sur la place de Saint Cloud. »

Les 2 agitateurs

Le placard de Bonzon est l'objet de critiques de la part de 2 inconnus arrivés depuis le matin du 8 dans le village et qui se pressent sur la place en présence des colons. Ils se mettent à poser des questions et à blâmer publiquement le directeur puis à calomnier les actions des chefs supérieurs qui le commandent.

Le sieur Joly colon cafetier à Saint Cloud fait sa déposition aux gendarmes et déclare que des individus sont venus chez lui pour déjeuner le 8 Juillet à 8 h ¼ du matin. Il a cru reconnaître l'un d'eux pour être capitaine de navire, l'ayant vu antérieurement dans un voyage fait en France. Il se sont absentés et revenus déjeuner et sont restés 1 heure environ.

En déjeunant ils ont adressé diverses questions à la colonie, en demandant le nom du directeur, et comment il dirigeait les affaires. Joly a répondu que c'était Mr Bonzon et qu'il gouvernait bien. Les individus ajoutèrent « le fameux Pélissier ne sait pas que nous sommes ici, notre passeport n'est pas signé »

Ils sont ensuite sortis pour se promener et sont revenus chez Mr Campion et sont restés au comptoir en disant à tous ceux qui voulaient l'entendre, principalement Mrs Campion et Campont « tant que les colons seront gouvernés par des soldats et des caporaux portant épauettes, cela ira mal, ils seront mal aimé ».

Le sieur Joly ajoute qu'il a entendu dire que l'un d'eux était décoré. Il ne l'a pas remarqué. Il dit avoir entendu rapporter par le sieur Marc, colon de Kléber, cuisinier chez lui, en parlant de Mr Rabadeux qu'il traitait les colons de « rossards » Quant aux propos tenus en ces termes « que le caporal Pélissier aurait sur les ongles » (NDLR : se ferait taper sur les doigts) il ne se souvient pas l'avoir dit. Comme il se peut que cela soit. Le sieur Joly ne sachant signer, les sieurs Hallier et Curry (155) l'ont certifié véritable.

Bonzon en réfère immédiatement à Pélissier. Plusieurs colons se laissent influencer en répondant amplement à ces questions sur le même ton vif. « Quant aux paroles prononcées par ces 2 étrangers, elles sont tellement outrageantes qu'il est indispensable de connaître de quels droits ils agissaient »

Et Bonzon ajoute « s'ils ont été payés pour jeter le désordre dans la colonie, ils doivent être emprisonnés et punis suivant les lois. Si ce sont 2 agents de l'autorité, chargée d'examiner nos activités et notre conduite, c'est à juste égard. Mais en employant des moyens capables de soulever les colons contre les chefs qui les dirigent, il est naturel que ceux-ci se laissent facilement prendre au piège et entraîner au mal. C'est cette manière d'agir inconvenante contre la qualité de capitaine directeur qui m'autorise à protester. Je laisse mon Général à votre juste appréciation les suites à donner à cette affaire »

Pélissier accuse réception de la lettre de Bonzon « je regrette que vous n'ayez pas été prévenu à temps de la présence de ces 2 étrangers à Saint Cloud et que vous n'ayez pas pu donner des ordres pour les faire arrêter. Ceci démontre malheureusement que les colons sont plus disposés à écouter la voix de ceux qui prêchent le désordre qu'à prévenir l'autorité qui doit le contenir.

Il est loin de la pensée de l'autorité, soyez en sur, de dépêcher des agents pour épier vos actes et votre conduite. Un tel moyen de contrôle n'est pas admissible, on ne doit même pas le supposer. L'autorité ne peut pas employer des moyens capables de vous enlever une partie de la considération qui doit vous rester entière aux yeux de vos colons, comme aux yeux de vos effectifs.

Pour donner suite à cette affaire il faudrait réussir à découvrir ces 2 hommes qui probablement sont maintenant loin de Saint Cloud. En prenant des renseignements vous pourriez peut être suivre leurs traces, par les informations que vous pourriez prendre à Saint Cloud, ceci me semble plus facile à vous qu'à tout autre ».

Le 13 le commissaire de police d'Oran écrit à Bonzon « j'ai fait rechercher les 2 personnes que vous me signalez par votre dépêche du 11 du courant comme propagandistes. Il résulte des renseignements que j'ai fait prendre que les individus signalés par vous sont 2 officiers du bâtiment à vapeur le Pharamond parti le 10 pour la France ». Trop tard donc pour intervenir.

Le docteur Bossard

Le 11 Juillet une demande de construction de 8 voitures Masson destinées au service des colonies agricoles de la province pour satisfaire les demandes des directeurs vu le manque de matériel dans les magasins de l'administration, est refusée par le Gouverneur. Motif : « La dépense qui résulterait de ce travail s'élèverait à la somme de 1520 francs et la situation actuelle des crédits ne permet point de faire face à une semblable dépense »

Le 10 Août on rapporte que les 2 villages n'ont pas fait de récolte de foins. Ils ont seulement pour fourrage de la paille de blé et d'orge qu'ils ont récolté. La moyenne pour chaque colon est de 8 quintaux métriques. La rentrée des récoltes a été faite sans exception par la voiture de la colonie.

Bonzon est de plus en plus satisfait de son médecin de colonie, et de sa conduite pendant l'épidémie de novembre 1849. Il écrit à sa hiérarchie le 16 Août « je vous envoie les états de service de Mr Bossard, docteur chargé du service médical du centre de Saint Cloud. D'après les bons offices qu'il a rendu depuis qu'il est à la colonie et son zèle constant, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous adresser cette pièce accompagnée de mes observations pour que vous la transmettiez au général Pélistier, afin qu'il puisse le proposer pour membre de la Légion d'Honneur, récompense méritée sous tous les rapports »

Mais Bossard n'est récompensé cette année là. Bonzon entend aussi récompenser l'adjudant Lansier de l'ambulance du village. Il écrit à son sujet le 22 Août « il est de toute justice que je recommande particulièrement Mr Lansier qui a constamment fait son service avec zèle et assiduité »

« Toutes les fois que je suis allé à l'ambulance visiter les cholériques je l'ai toujours vu encourageant et dirigeant avec intelligence les infirmiers sous ses ordres partout où le besoin du service se faisait sentir, logeant à l'ambulance au foyer de l'épidémie, la santé de cet officier d'administration est fortement altérée. Je serais heureux si cet adjudant en obtenait le grade d'officier de 2° classe si bien mérité par sa conduite. Je le recommande à toute votre bienveillance »

Cependant le 3 Septembre 1850, Bossard, chirurgien aide major de 2° classe, va être muté de l'ambulance de Saint Cloud à celle d'Arzew en remplacement de l'officier de santé du même grade Joing, qui sollicite un congé de convalescence. Le chirurgien Gérard, aide major à l'hôpital militaire d'Oran, « sujet jugé capable », remplace Bossard à l'ambulance de Saint Cloud. Gérard reçoit l'ordre de se rendre immédiatement à sa nouvelle affectation et Bossard doit rejoindre son nouveau poste à Arzew.

Les inventaires des magasins de l'Armée

Les tâches administratives à base de rapport et états à fournir pleuvent sur les directeurs. Qu'on en juge ! Le 11 Septembre c'est l'Intendant de la Division qui demande un inventaire par village « des denrées et objets mobiliers dont les anciens fournisseurs des colons sont détenteurs et comptables envers l'état »

Il s'agit pour le directeur « d'assister à l'établissement du procès verbal d'inventaire qui constatera la quantité de farine de munition et le nombre de sacs laissés en magasin par chaque fournisseur. Il en sera de même en ce qui concerne les quantités de vin et le nombre de bordelaises vides dont les fournisseurs sont détenteurs ».

« Le procès verbal sera spécial à chaque entrepreneur et signé par lui. J'ai lieu de supposer qu'il n'existe plus de farine en sacs vides chez les boulangers auxquels j'ai donné des ordres positifs pour la réintégration dans les magasins de l'Etat.

Evidemment tout ça est urgent et « je vous serais obligé de vouloir bien vous occuper aussitôt que possible de l'inventaire dont il est question et de me faire parvenir les minutes des actes d'ici au 20 Septembre » !!

Il n'y a pas que le directeur qui croule sous les rapports. L'officier de santé aussi. Le 18 septembre c'est au tour du Dr Bossard de contribuer à fournir des statistiques en temps et en heure. Le sous intendant d'Oran, Dufour, rappelle que « pour que les situations des malades que vous devez me fournir puissent parvenir tous les vendredis, il serait nécessaire que vous de les établir de manière à ce qu'elles comprennent les jours du jeudi au mercredi suivant inclus. »

« Par ce moyen vous avez toute la journée du jeudi pour me les envoyer, et je pourrais moi-même, les transmettre le vendredi soir ou le samedi matin à l'Intendant de la division qui est dans l'obligation d'établir la situation générale qu'il doit envoyer à Mr l'Intendant Militaire de la division d'Alger »

« Il est essentiel de se conformer exactement au modèle de Mr l'Intendant d'Alger que je vous ai notifié le 28 Août dernier. Je profite de cette circonstance pour vous faire observer que l'importance du suivi dont je suis chargé ne me permet pas de correspondre avec les officiers de santé de votre centre. Il est de toute nécessité que les messages suivent la ligne hiérarchique en me faisant parvenir par votre intermédiaire tous les documents à m'adresser » !

Le 18 septembre Bonzon est prévenu par Pélistier « que M. Ollivier, lieutenant au 2° régiment de spahis, va occuper l'emploi de sous-directeur de village de Kléber, en remplacement de M. le lieutenant Rabadeux. L'ordre en vertu desquels ses fonctions sont conférées à M. Ollivier lui sera remis par l'intermédiaire du général commandant de subdivision de Mostaganem »

Le 7 Octobre 1850 le subdivisionnaire propose l'organisation de la tournée des vaguemestres dans les colonies agricoles de la Province d'Oran. Pour Saint Cloud, Sainte Léonie, Mefessour, et Kléber, on établira à Saint Cloud un vaguemestre qui se rendra à Oran 2 fois par semaine, y touchera les articles d'argent. Les dépêches seront portées par la voiture d'Oran à Mostaganem qui passera à Saint Cloud, Mefessour, Ste Léonie, et déposera dans ce dernier village le courrier de Kléber.

Le général de Montauban a remplacé Cuny à la tête de la subdivision d'Oran et devient ainsi le chef direct de Bonzon. Il inaugure ses fonctions par une affaire délicate : celle du retard conséquent pris dans les surfaces défrichées depuis l'arrivée des colons et celui des dépenses encourues. Le 10 octobre il s'en ouvre à Bonzon.

Le relâchement de la surveillance des travaux

« Des plaintes graves sont parvenues au général Pélassier par le Directeur des Fortifications relativement au travail des troupes employées au défrichement dans les colonies agricoles. J'appelle ici toute votre attention afin qu'on y porte le plus sévère et le plus prompt remède »

« 1) en général les officiers des compagnies employées à ces travaux ont élevé des objections contre le travail de leurs hommes à la tâche. Ils ont demandé que les soldats soient employés de préférence à la journée ce qui devait leur assurer un minimum de gain sur quelques points. Les directeurs et sous directeurs surtout ont cédé à leurs instances et il en est résulté que le soldat n'étant plus stimulé au travail n'y apporte plus qu'une mollesse reproductive (sic). Aussi les résultats sont ils très loin de ce qu'on devait attendre.

2) les officiers se sont très peu occupés du travail de leurs hommes. Dans plusieurs colonies, malgré les ordres contraires qui avaient été donnés à ce sujet aux directeurs, le prix du travail n'a pas été remis aux officiers, mais tout simplement aux sergents majors qui, seuls se sont présentés pour acquitter les feuilles de dépenses »

« Le directeur des Fortifications de la Division signale cet inconvénient, fâcheux certes, mais plus grave encore en présence de nos difficultés budgétaires. Car les quelques hectares de terrains défrichés par une troupe jusqu'à ce jour sont revenus à un prix aussi élevé que s'il avait été défriché par la main d'œuvre civile. Il est très clair qu'il y a un vice dans la surveillance pour qu'on insiste autrement qu'en prescrivant de la faire cesser immédiatement par les moyens les plus péremptoires de la discipline s'il est nécessaire. »

Suivent les remises au pas « afin de suivre pour ces travaux une marche générale, uniforme et convenable, la seule qui puisse nous conduire au résultat désiré, le général ordonne que les troupes employées travaillent partout à la tâche et sous la surveillance de leurs officiers en personne. Ils devront assister à la répartition des tâches assignées à leurs compagnies respectives, recevoir le prix des travaux et acquitter la feuille de dépenses qui seront établies au nom des commandants des compagnies ou des détachements. »

Quant aux prix alloués pour cette main d'œuvre « le général estime qu'un prix convenable sera la moitié de celui fixé pour la main d'œuvre civile. Le chef du Génie de la place d'Oran ou en son nom les Directeurs des colonies, sont chargés de le fixer pour chaque village ».

Ces derniers devront aussi apprécier « de quelles manières les défrichements seront complètement terminés ». En cas de contestations, « les commandants de compagnie auront recours devant le chef du Génie et au besoin devant le directeur des Fortifications. Ainsi en stimulant le soldat, par l'emploi du travail à la tâche, par une surveillance soutenue et active, nous arriverons à la réalisation des intentions du gouvernement. Ce n'est point là une difficulté au dessus de nos forces, il faut en finir vite avec elle ».

« Je vous prie donc d'apporter ici la plus grande surveillance et de ne rien laisser ignorer de ce qui pourrait être une entrave. Le général est bien décidé à surmonter les obstacles qui pourraient naître, et me prévient que si le chiffre des troupes employées est insuffisant, ce qui sera visible au bout de quelques jours, il n'hésitera pas à augmenter l'effectif »

Une demande du gouverneur du 23 septembre, vise à compléter le cheptel de bœufs pour les labours. Le 24 Octobre un état des bœufs nécessaires pour compléter le nombre prescrit par la circulaire du GGA. Le nombre des maisons ayant droit à 1 bœuf est pour les 2 villages de 266 / 56 Il n'y a que 262 / 42 bœufs. Il en manque donc 4 / 14. A Saint Cloud il y a eu 2 bœufs perdus et 1 mort de maladie. A Mefessour il y a eu 1 bœuf perdu involontairement.

6) L'automne de 1850

Le 22 octobre Jean François Xavier Bonzon, capitaine au 12° léger est fait chevalier de la Légion d'Honneur. Au 31 octobre l'état des 2 villages est comme suit : maisons 280 / 68 occupés par les services publics 14 / 8 occupées 266 / 39, vacantes 0 / 21. Les familles sont composées de célibataires 75 / 9, de deux personnes 54 / 8, de 3 à 5 personnes 114 / 17, de plus de 5 personnes 23 / 5.

Par ailleurs certains chefs de famille n'ont pas paru dans la colonie (Prevost Julien Auguste) ou sont absents depuis plus de 6 mois et sont donc à évincer (Piedpie Jean Marie, Christophe Louis, Fromental Jacques, Clergeau Ferdinand, Bailly Jean Jacques, Malveaux Philippe).

Le 6 Novembre devant l'arrivée de l'hiver, Pélassier demande au GGA « que les effets achetés sur les crédits des colonies agricoles, qui se trouvent encore dans les magasins du campement d'Oran soient distribués aux colons les plus nécessiteux. Le GGA approuve cette proposition. En conséquence la distribution des effets dont il s'agit dans les diverses colonies aura lieu dans la proportion des besoins sauf imputation de leur prix au compte des parties prenantes ».

Le nombre de ces divers objets qui peuvent être mis à disposition en donnant des ordres est de 12 paires de chaussures pour hommes, 58 paires pour femmes, 130 paires pour enfants, 12 ceintures en flanelle pour enfants, 684 paires de sabots pour hommes, 442 paires pour femmes, 196 paires pour enfants.

Le 11 Novembre Bonzon avertit Pélassier que depuis le commencement des semailles, il a chargé un de ses employés de la surveillance toute particulière de ce service. Jusqu'à ce jour « les ensemencements se sont faits dans un rayon qui a permis à

cet employé de suffire. Maintenant qu'ils se font sur une plus grande échelle toujours croissante, il serait de toute nécessité qu'il ait une monture pour faire les plus longues courses »

Je ne puis lui en fournir, je vous prie de donner incitation à Mr le commandant, de mettre à ma disposition 2 à 3 heures par jour l'un des 2 mulets destinés au service de l'ambulance et fort souvent inoccupés

Le 19 Novembre l'organisation des tournées de vagemestres est rejetée par Pélissier a élaboré à cause des « difficultés qui s'associent au fonctionnement de ce service. On maintiendra les choses comme par le passé. De Montauban demande de « trouver des colons qui consentent au bout de quelques temps à remplir ces fonctions de vagemestres ».

Pélissier persiste à croire que les directeurs ont exagéré les besoins des villages. Il n'est pas selon lui « nécessaire que des vagemestres soient toujours en route. Un jour ou 2 par semaine doivent suffire comme en France pour accomplir leur mission. Les autres jours leur restent et les allocations arrêtées paraissent bien suffisantes d'après cette considération ». Dans tous les cas, le directeur des Fortifications refusera et déclinera toute feuille de dépenses pour cet objet.

Le 30 Novembre Pélissier finit pas supprimer totalement les quelques moniteurs d'agriculture accordés par la Moricière « et signalés comme incompetents et complètement inutiles les moniteurs d'agriculture ». Décision surprenante quand on connaît l'ignorance des travaux agricoles par les colons.

Mais « la situation des crédits nous fait un devoir de ne faire que les dépenses les plus nécessaires ». Par ailleurs, les anciens militaires admis dans les colonies agricoles, il faut veiller à ce qu'ils remplissent les conditions relatives à leurs mariages dans le délai déterminé.

Le 6 décembre 1850 le lieutenant Ollivier qui dirige Kléber obtient les 14 bœufs réclamés pour compléter le cheptel de la colonie. Il a alors 92 têtes de bétail. Bonzon lui continue de se débattre dans des problèmes de toutes natures et cherche des solutions à toutes. Le 12 il réclame des agents de police car « les étrangers affluent à Saint Cloud et le Génie de son côté ne veut pas faire de dépense pour cet emploi ». Il imagine un moyen de payer ces auxiliaires de police. Il écrit à ce sujet à de Montauban qui transmet à Pélissier :

« Je vous propose de faire payer à tous les cabaretiers et cafetiers une somme de 2 francs par mois suivant l'importance de leur commerce pour payer l'agent de police. Voici comment je ferais la répartition. Ceux comme Mr Campillo et Gillot payeraient 2,5 francs, les autres qui ont un commerce moins important paieraient 1,5 francs et 2 francs. Ils sont au nombre de 14. Je fixe la rétribution de l'agent de police à 25 francs par mois. »

En marge de sa demande, de Montauban écrit « répondre à Bonzon qu'il n'y a pas de fonds et que la police doit être faite par la gendarmerie et le garde champêtre »

Pélissier lui répond sur le thème de la contribution des cabaretiers imaginé par Bonzon « quel est le décret, quelle est l'ordonnance qui nous autorise à créer des impôts ? Je n'en connais aucun de position semblable. Ce serait les seuls citoyens à causer des difficultés que nous ne saurions dominer. Par ailleurs je ne vois pas l'indispensabilité de cette mesure ». Bonzon devra donc se contenter de ses moyens ordinaires.

Bonzon surmené, finit par s'aliter par suite de fièvres qui le tiennent au lit 6 jours. A Noël, il continue de sa chambre à répondre aux récriminations administratives du chef du Génie qui lui reproche de ne pas envoyer à temps, et pour cause, ses bulletins de défrichement qui « marchent de façon régulière ». Il se justifie auprès de sa hiérarchie « j'ai envoyé au chef du Génie les cahiers d'enregistrement pour lui prouver qu'il est dans l'erreur en m'accusant de ne pas m'en occuper. Ce travail emploi tous mes instants ».

Le 31 décembre 1850, la population de Saint-Cloud / Mefessour et Kléber est respectivement de 789 personnes dont 301 hommes, 227 femmes et 261 enfants). A Mefessour 137 personnes (46, 42, 49) et à Kléber 274 (99, 87, 88)

Le rapport du lieutenant Redouté pour les 2 annexes rapporte une situation morale des plus satisfaisante. Le curé de Kléber occupe la salle d'asile qui est érigée en chapelle. La situation sanitaire est parfaite. Le service médical est assuré par l'officier de santé de Kléber qui y apporte le plus grand soin. Il n'existe pas de gens malheureux. Les récoltes se présentent bien, les moissons sont bien engrangées.

Quelques maisons endommagées là où les croisées ne sont pas été posées et par conséquent non vitrées. La culture des céréales est dans l'état le plus désirable possible. Il n'y a pas de commerce proprement dit à Mefessour. Ni de tribus arabes. Il y a un projet de noria sur l'emplacement dit de la mare de Kléber. Les chemins de communication sont dans un état déplorable. Quelques puits sont établis dans le village fait aux frais des colons »

A Saint Cloud au 31 Décembre « situation morale dans les meilleures conditions. Partout il y a des travailleurs et nos colons ont généralement une bonne conduite. Notre église provisoire est trop petite et ne contient que la moitié des fidèles alors que dans les autres centres, elles sont établies et suffisantes à la population. Les écoles de garçons et de filles sont tenues aussi bien que possible, ainsi que la salle d'asile.

La situation sanitaire est très bonne. Il n'y a eu que 12 cas de maladies assez graves qui ont amené des décès. Les autres n'ont eu que de légères indispositions. Le service médical et de l'infirmerie se fait bien. Je demande 3 sœurs de charité pour l'infirmerie. Le bien être des colons s'améliore tous les jours. L'ordre et l'économie dans leur intérieur y contribuent, une bonne récolte fera le reste tout porte à le croire.

Les habitations sont tenues proprement et sont saines. Le commerce et l'industrie ont peu d'importance, le temps apportera de bons résultats. Nous avonsensemencé 250 ha de blé avec soin et succès dans les terrains labourés. Dans ceux juste défrichés l'orge a été plantée sur 50 ha. Tout fait espérer une récolte assurée. Il est urgent d'éloigner les tribus arabes de nos colonies. Elles sont plus nuisibles qu'utiles aux progrès de l'agriculture. Les vols et dégâts causés aux colons donnent peu de confiance aux colons.

Les travaux publics sont à faire : l'église, la gendarmerie, la maison commune, et l'encaissement des eaux sont de toute nécessité. Ici on s'est occupé de culture et on a laissé le reste. Les routes sont en mauvais état et les chemins à peine débroussaillés.

La situation matérielle des écoles et de l'asile ne laisse rien à désirer. Le régime intérieur y est satisfaisant et les écoles sont bien tenues. Durant le trimestre il n'y a eu aucun crime ni délit à signaler. De simples affaires ont occupées la justice de paix. La colonie doit à l'état la somme de 7009 francs. La moyenne par famille est de 26,5 francs. Aucun nouveau colon n'a été admis au cours du trimestre »

7) L'hiver de 1851

Le 24 Janvier le gouverneur signale que par décret du président de la République en date du 28 Décembre dernier, Mr Bordenave a été nommé juge de paix à Saint Cloud. Ce magistrat arrivera sous peu de jours. Son entrée prochaine en fonctions, « nécessite de rechercher un local suffisamment approprié sous le rapport de la distribution et du mobilier. Prière de lui trouver un local ad hoc »

Le 26 Janvier le sieur Jouan, instituteur du village de Kléber, l'un des plus populeux du centre démissionne. « Les enfants y sont nombreux, ont besoin d'instruction, et ont une garde pour les parents par suite de la surveillance qu'ils nécessitent. Pélissier ne peut présenter aucun candidat pour remplir ces fonctions et fait appel à l'intermédiaire du Recteur de l'Académie d'Alger

Le 27 c'est le début de l'affaire du Moulin Campillo rapportée dans une chronique séparée. Le 31 Janvier la situation des annexes de Kléber et Mefessour est la suivante : maisons 83 / 62 dont 6 / 5 aux services publics, 1 / 0 vacante. 74 / 55 familles dont 10 / 7 célibataires, 11 / 8 familles de 2 personnes, 37 / 26 de 3 à 5 personnes 16 / 14 de plus de 6 personnes.

Le 1^{er} Février Pélissier publie le tableau des directions de colonies agricoles de la province d'Oran fait mention à la direction de Saint Cloud de Bonzon capitaine au 12^o léger, à celle de direction Kléber et Mefessour d'Olivier lieutenant au 2^o spahis, à la direction de Arzew, Damesme, Saint Leu et Moulay Magoun de Rabadeux lieutenant au 12^o léger.

11 Février le gouverneur fait part à Pélissier de la nécessité de légaliser les signatures apposées au bas d'actes de l'Etat civil rédigés dans les colonies agricoles. Mais les types de signatures des officiers chargés de dresser les actes lui manquent souvent et entravent ou empêchent l'accomplissement de la formalité dont il s'agit. Il charge en conséquence Pélissier de lui adresser les signatures de ces officiers. A chaque mutation qui surviendra dans le personnel des directeurs, la même signature type du nouveau nommé devra lui être adressée.

Le 11 sont publiés les 3 décrets du président de la République nommant officiellement les 3 villages : vues les ordonnances des 21 Juillet 1845, 5 Juin et 1^{er} Septembre 1847 sur les concessions en Algérie, vu le décret de L'assemblée Nationale du 19 Septembre 1848 portant la création des colonies agricoles en Algérie, sur le rapport du Ministre de la Guerre. Ils sont signés de Louis Napoléon Bonaparte, président, du MNG Randon, et du secrétaire général du Gouvernement Boujade.

La colonie agricole à 16 kilomètres à l'ouest d'Arzew prend le nom de Saint Cloud, avec son territoire agricole de 4686 hectares affecté à ce centre de population qui est délimité conformément au plan annexé, La colonie agricole à 8 km à l'ouest d'Arzew, avec son annexe au lieu dit Moulay Magoun prendra le nom de Kléber, avec son territoire de 1266 hectares affecté à ce centre de population qui est délimité conformément au plan annexé.

La colonie agricole à 12 km à l'ouest d'Arzew, prendra le nom de Mefessour, avec son territoire de 1326 hectares affecté à ce centre de population qui est délimité conformément au plan annexé.

Les terres qui resteront disponibles après l'allotissement fait en faveur des colons conformément au décret sus visé et qui ne seront pas comprises dans la réserve communale instituée par l'ordonnance du 5 Juin 1847 seront réunies pour des concessions non subventionnées.

A Saint Cloud le village est maintenant complet et aucune maison n'est plus vacante. Bonzon qui voit affluer des colons cultivateurs de toutes parts écrit le 16 à Pélissier « ayez la bonté de ne plus m'envoyer de colons. Il serait nécessaire de fixer la situation des employés qui logent dans des maisons de colons.

Ont un droit ou une habitude les officiers dont les noms suivent et les employés : le capitaine de légion étrangère 1 chambre, son lieutenant 1 chambre, le docteur 1 chambre, le géomètre 2 chambres, le sergent du Génie 1 chambre, le lieutenant du Génie 1 chambre, le directeur 3 chambres, le juge de paix à son arrivée 4 chambres, Le greffier et l'huissier devront ils être logés ?

En marge de sa requête le capitaine du Génie donne son avis le 20 février « les officiers des troupes stationnés à Saint Cloud doivent être logés par la colonie dans le cas seulement où il y aurait des maisons vacantes, De même pour le docteur. S'il ne peut être logé il devra recevoir l'indemnité de logement. Il convient de loger le géomètre. Le sergent du Génie faisant fonction de gardien doit être logé dans la 4° chambre du directeur.

Une des 2 chambres du lieutenant du Génie sert de bureau. A conserver. Le directeur jouit pour les employés d'une 4° chambre dans un local provisoire. On a proposé d'installer la justice de paix dans les 4 chambres c'est-à-dire 2 maisons de colonie qui seraient appropriées à cette nouvelle destination.

Le projet évalué à 4500 francs est en ce moment au visa du GGA. Le greffier sera probablement un des habitants de Saint Cloud, peut être l'actuel. On ne pense pas qu'il y ait lieu de rien disposer pour le greffier, ni pour l'huissier dont les fonctions sont en ce moment remplies par le maréchal des logis de la gendarmerie.

La chasse aux colons absents illégalement continue de façon à pourvoir en lots les arrivants. Les absents sont ceux des habitants qui sont portés sur les listes du centre et ayant excédé la durée de leurs congés en France ou ayant quitté sans préavis le village. Le 21 février il y en a 11 à Saint Cloud et 3 à Kléber.

Il peut y avoir aussi des cas spéciaux : le colon Lamarré n'est pas absent depuis assez longtemps pour être évincé, le colon Noel a dépassé le congé mais fait entretenir sa concession, la dame David n'est pas concessionnaire puisque son mari est encore à Kléber et il faut lui laisser la faculté de le rejoindre si sa santé se rétablit.

Le vagemestre ignore toujours Kléber et les colons sont obligés d'aller eux mêmes chercher le courrier à Arzew ce qui leur fait perdre un temps considérable. La situation des 2 annexes de Kléber et Mefessour s'est stabilisée à 83 / 62 maisons et à 74 / 54 familles.

Bonzon n'émerge pas de ses suivis administratifs pour la hiérarchie. Le 8 mars il s'en ouvre à Pélissier en ces termes « je vous prie de régler d'une manière définitive la position des employés dans nos bureaux. Le greffe et le secrétariat de la mairie étant tout à fait incompatibles, l'employé qui était chargé de l'état civil a prêté serment comme greffier de justice de paix et par conséquent ne peut occuper les 2 emplois. Je viens donc vous proposer pour l'état civil le sieur Damour François Fleury qui a déjà occupé le secrétariat pendant 10 années. Il pourra également être chargé des rapports mensuels ».

Lors de son éviction, le colon est censé rendre au directeur le matériel prêté par l'Etat lors de son installation et qui figure sur le carnet du dit colon. Par ailleurs il est depuis le début de l'implantation des colonies interdit de vendre ou de donner ce matériel. Mais ce n'est pas toujours le cas et on ne s'en aperçoit qu'au moment de la restitution.

Ces cas sont nombreux et Bonzon est obligé de faire placarder dans les 3 villages un avertissement » le capitaine directeur rappelle à tous les chefs de famille la circulaire du GGA du 24 Mars dernier ainsi conçue et ce qui concerne les bestiaux et instruments aratoires ».

« Tout individu convaincu d'avoir vendu ou cédé un ou plusieurs instruments ou bestiaux pendant l'expiration des 6 années, sera évincé et, en outre, poursuivi devant les tribunaux compétents pour abus de confiance suivant articles 406 et 408 du Code Pénal »

« Je dois aussi prévenir la colonie sur l'emploi détourné que quelques uns voudraient faire de leur récolte. L'état détient un privilège pour les semences qui ont été prêtées par lui aux colons, elles doivent lui être rendues à la récolte pour faciliter les moyens d'en prêter de nouvelles aux semailles. Les colons comprendront toute la responsabilité de l'autorité pour la rentrée des semences dans les magasins de l'état.

Cette mesure est tout à fait dans l'intérêt général. Je compte sur la bonne volonté des colons pour se conformer strictement à cette décision afin d'éviter des moyens de rigueur qui seraient immédiatement appliquées au petit nombre de ceux qui ne se conformeraient pas à ces ordres ».

8) Le printemps de 1851

En août 1850, Bonzon a transmis à Pélissier les demandes formées par les sieurs Doby, Clédès et Margnier colons du village de Kléber, à l'effet d'obtenir la concession de 3 lots de terrains à bâtir contigus à leur maison pour y faire élever des constructions personnelles et de s'agrandir ».

Le secrétaire du ministre, le général Dammaz, autorise l'opération le 11 mai « considérant que les réclamants sont signalés comme de bons travailleurs »

Le 14 Mai, c'est toujours un Bonzon empêtré dans ses affaires de personnel administratif qui reçoit un avis du sous intendant Dalion d'Oran « à partir du 1^o Mai courant un seul commis greffier doit satisfaire à tous les besoins des bureaux »

La situation est intenable pour lui et il réclame auprès du général Chalendard « le village de Saint Cloud se trouve dans un cas exceptionnel. Le commis greffier chargé de l'état civil et d'une partie des affaires du bureau de la direction a été proposé comme commis greffier à la justice de paix, emploi non salarié encore et qui depuis l'arrivée de Mr le Juge de paix de Saint Cloud l'occupe constamment et l'oblige à s'absenter fort souvent des journées entières ».

« Il ne peut même pas satisfaire son travail à l'état civil qui en ce moment s'arrièrè tous les jours. Il m'est alors impossible de faire faire mon travail. Je demande la prompte nomination à la justice de paix du sieur Hollinger car il m'est impossible de rester dans une position aussi critique. En ce moment je n'ai plus de secrétaire et je viens vous proposer le sieur Damour qui était employé à la comptabilité en remplacement et auquel vous pourriez faire toucher 50 F par mois ».

Bonzon continue de faire des propositions à ses supérieurs. S'agissant d'améliorer les finances du village, il publie le 24 mai un rapport relatif aux revenus communaux. « A Saint Cloud la nature et l'importance des réserves territoriales considérées jusqu'à présent comme lieux communaux ne sont pas pour le moment susceptible de donner un revenu annuel à la colonie »

« Les terrains qui composent la réserve sont pour la plupart impropres à la culture et de par cette raison n'assure aucune substance à mettre en rapport même par droit de passage. Il y a cependant moyen de tirer parti des terres qui ont été destinées à l'emplacement des boulevards autour du village ».

« Ces boulevards à l'est et à l'ouest ont 75 mètres de largeur et 50 mètres au nord et au sud. Ils sont ainsi beaucoup trop grands et le terrain qui en fait partie, parfait pour la culture est perdu. 30 mètres suffisent sur les 4 côtés. On peut en retirer 45 ha sur les 2 premiers et 20 sur les 2 autres sans porter préjudice ».

« Cette quantité de terrain divisée par lots pourrait être concédé à des colons qui paieraient à la commune un revenu annuel proportionné à la grandeur des lots qui leur seraient donnés en rente viagère. Par ce premier point l'on pourrait tirer un rapport approximatif de 200 francs »

« D'un autre côté notre ravin de Gdyl offre également un moyen d'exploitation au profit de la commune. Le terrain qui y est conservé des 2 côtés à 20 mètres à partir de la citerne est très bon. On peut planter sur ce terrain une grande quantité de figuiers, mûriers. Des oliviers sont déjà plantés et en y faisant des nouveaux plants on obtiendrait sûrement un produit avantageux pour la colonie. Voici ce que des réserves communales on pourrait tirer

- > la perception du centime ordinaire offerte aux communes par la loi de finances*
- > la portion réservée sur l'impôt des patentes*
- > la concession du cimetière, de la concession d'eau aux travaux immobiliers sur la voie publique, de l'immeuble de police municipale et correctionnelle enfin sur les fournitures de permis de chasse délivrés aux habitants.*
- > un autre résultat peut aussi s'effectuer présentement avec assurance par la commune sans beaucoup de frais pour l'Etat. Il existe près des sources du ravin un emplacement qui permet la construction d'une habitation qui, louée à bail à un colon, pourrait servir d'établissement de bains et de but de promenade et d'excursions pour les habitants en y établissant quelque jeux sans porter aucun préjudice.*

« L'eau employée à ce service de bains ne pourrait être perdue, étant utilisée ensuite à l'irrigation des arbres que l'on pourrait planter autour de la maison. Avec de bonnes conditions passées dans le bail le locataire ne pourrait avoir ni jardin ni bestiaux. Il serait seulement autorisé à élever de la volaille par des grains de sa plantation »

« Pour mettre à exécution le projet de l'établissement précité près de la source, 4 soldats payés à 0,40 franc par jour pendant 2 mois suffiraient pour la main d'œuvre. Quand aux diverses fournitures de matériaux nécessaires l'Etat n'aura rien à sa charge sauf quelques morceaux de bois inutiles que l'on y pourrait employer. Cette faible dépense de main d'œuvre et de bois ne dépasserait pas 200 francs et par ce fait cette construction qui resterait propriété communale rapporterait approximativement en location un chiffre annuel de 300 francs ».

Mais très vite il st de nouveau pris par des problèmes d'intendance moins nobles ! Le 24 juin il constate que tout le détachement de la légion cantonné sur place, est parti de Saint Cloud, même les soldats laboureurs. Cet ordre a été donné par le major du régiment au capitaine Péroud, chef du détachement qui a du s'y conformer

Il reprend la plume pour écrire à Chalendard « il est impossible que je puisse rester sans aucun homme. Il m'en faut 3 pour le service des arbres qui chaque jour demandent à être arrosés et soignés. Il m'en faut 3 aussi pour la pépinière si on ne veut pas tout voir périr. Enfin il m'est de toute nécessité d'en avoir 2 pour les irrigations, l'entretien et le nettoyage des réseaux de conduites.

Si vous avez l'extrême obligeance de me renvoyer les 8 hommes que je demande, suivant le chiffre de votre dernière répartition, veuillez je vous prie les prendre parmi les espagnols, si c'est la légion qui les fournit. Ce sont les seuls dans ce régiment qui puissent convenir pour ces divers services. En marge : ce n'est pas par ordre du major que les hommes ont été retirés des colonies mais pour diminuer les exigences du service de support des colons »

Boulangers et bouchers des colonies

Autre tracasserie administrative : le décompte des boulangers et bouchers ordonné par le GGA. L'exercice de ces 2 métiers n'est pas libre et il s'agit pour l'administration de contrôler leur bonne dispersion dans les colonies pour éviter les coins sur aménagés et ceux où il n'y en a pas. Une réglementation taillonne ne tarde pas à voir le jour.

Le 29 Juin le GGA répercute sur les directeurs via leurs supérieurs une note récapitulative « il ressort de l'état que chaque centre m'a envoyé que tous les villages sauf 2 sont pourvus de bouchers et de boulangers. Il y a certainement erreur. J'ai tout lieu de penser que les directeurs ont compté dans les états les fournisseurs placés par l'armée dans ces centres et qui doivent cesser leur fourniture au 1^o Juillet prochain (NDLR : date alors valide de passation des communes sou le régime civil) .

« Ce n'est point le renseignement que je voulais. Je demandais s'il existe des bouchers et boulangers ayant reçu privilège de s'établir dans les colonies. Aux termes des arrêtés qui régissent ces métiers, les boulangers doivent être autorisés par généraux commandants les territoires tandis que les bouchers reçoivent leurs licences de l'administration agricole de la localité où ils veulent commercer. »

« Tout autre organisation des moyens de subsistance dans les colonies doit être rejetée. Si donc comme je le pense il n'existe que des fournisseurs de l'administration, il faut se mettre au plus tôt en mesure de service de boulangers et approuver les choix que vous avez faits de bouchers ».

Et la demande de travail administratif suit « pour les premiers vous m'adresserez des propositions régulières à l'appui desquelles vous joindrez les certificats exigés par les arrêtés savoir le certificat de moralité, celui des références, celui de connaissance des procédés de panification. Pour les seconds vous les autoriserez après vous être assuré qu'ils ont les connaissances nécessaires pour exercer leur activité. Dans les choix que vous aurez à faire il faudra vous laisser guider par les considérations suivantes ».

Les bouchers et boulangers doivent autant que possible être pris parmi les colons de la localité. Les étrangers ne doivent être retenus qu'à défaut de colons. Certainement il convient de garder comme bouchers et boulangers les fournisseurs qui présentent les garanties voulues et qui continueraient à accepter les conditions que le cahier des charges du règlement. Mais cela ne peut être que si les fournisseurs conviennent aux colons.

Il est indispensable de présenter des boulangers en nombre. Les chiffres de la population le permettent. Il convient que les mêmes industriels ne cumulent point les privilèges dans plusieurs villages afin de donner aux autres les chances de gain désirables. J'ai déjà reçu beaucoup de demandes pour vos villages, mais je ne veux pas y donner suite avant que vous m'ayez envoyée les renseignements et propositions que j'attends de vous. Mais comme l'organisation devient urgente, je vous invite à me répondre courrier par courrier. Je vous adresse un tableau à remplir en y joignant les certificats idoines ».

Pour Kléber et Mefessour l'état fourni le 29 juin mentionne « boulangers néant, bouchers néant. Proposition pour boulanger : Espanes Jean Jacques, étranger mais a fait sa demande pour être colon, 3 certificats. Proposition pour boucher : Thibaut Joseph, étranger à la colonie, 3 certificats. Observations du directeur : le sieur Meus, boucher à Mefessour est autorisé à fournir la viande à Kléber jusqu'à ce que un colon de cette localité demande à exercer cette profession.

Au 30 juin la situation des 3 villages de Saint Cloud / Mefessour / Kléber est comme suit : population de 815 âmes dont 316 hommes, 264 femmes et 235 enfants. Mefessour 211 âmes (82, 77, 52) et Kléber 313 âmes (111, 99, 93). Les dettes par famille sont de 28 / 22 et 22 F.

A Saint Cloud 31 on compte 280 maisons dont 14 affectées au service public et 261 Familles dont 45 célibataires, 64 couples, 124 familles de 3 à 5 personnes et 28 au dessus de 5 personnes.

Le rapport du deuxième trimestre 1851 rédigé par Bonzon rapporte que la situation de la colonie est bonne, malgré la mauvaise récolte. La disposition d'esprit des colons est faite de bon vouloir et de travail. Quelques colons paresseux ont été proposés pour être évincés par la commission consultative, d'autres ont promis de travailler et il leur a été donné un délai.

Je renouvelle ma demande d'agrandissement de notre église qui est insuffisante pour la population. Le culte est bien suivi à Saint-Cloud. Les écoles et salles d'asile sont bien tenues. La situation sanitaire continue à être satisfaisante. L'ambulance a été fréquentée dans le trimestre par une centaine de malades. Il en reste 9 à ce jour. Ce service médical est bien fait ainsi que celui de l'infirmerie.

La récolte est en grande partie manquée cette année par les pluies et les vents qui ont presque tout brûlé. La part de grain qui a été produite était de mauvaise qualité et inférieure à la demande. Pour le bien des colons, il est nécessaire que l'État fasse le sacrifice de cette année et prolonge la location qu'il aurait été donné en argent pendant six mois de l'année 1850.

Les relations avec les Arabes n'ont point changé. On est toujours sur une bonne intelligence. L'industrie et le commerce ont très peu d'importance ici. Nous avons un moulin à vent (NDLR : Campillo) et une maison de bière depuis juin. Les travaux d'utilité publique sont toujours dans le même état ainsi que ceux des voies de communication. Il serait utile d'employer à ses

travaux les bras des colons.

Ce serait un moyen de pouvoir éteindre la dette moyenne individuelle par des retenues qui pourraient s'opérer sur le fruit de ce travail. La situation matérielle et le régime intérieur des écoles et de l'asile ne laisse rien à désirer. Pendant le trimestre aucun crime n'a été signalé dans notre territoire.

Un Arabe, assassin d'un espagnol d'Oran, a été tué par un spahi sur la route au moment où il cherchait à s'échapper, près de l'endroit où il avait accompli son crime quelques mois auparavant. La justice de paix se tient régulièrement chaque semaine. Les affaires du reste sont de peu d'importance. À la fin du dernier trimestre la dette est de 25 F par famille.

9) L'été de 1851 et le choléra

A Saint Cloud, les émigrés d'Oran et d'Arzew croient trouver un refuge pour laisser passer l'alerte. En fait certains sont contaminés et comme en 1849, répandent la maladie. Bonzon dès le 7 Août avertit Pélissier tous les jours « j'ai l'honneur de vous informer que 8 cas de choléra se sont déclarés à Saint Cloud.

L'une des personnes atteintes est un soldat du train. L'autre est Madame Bailly, femme de Mefessour. Les 2 malades ont été soignés à temps et leur état n'a rien d'alarmant ». Mais les choses se gâtent rapidement. Du 9 au 10 Août 18 cas se déclarent dont 5 à l'ambulance et 13 au village.

Bonzon demande de l'aide et prend des mesures. Il note « les secours que se donnent mutuellement les colons sont dignes d'éloges. Le docteur espère sauver une partie des malades. Il serait nécessaire de nous envoyer 2 infirmiers militaires pour remplacer ceux qui se trouvent malades en ce moment. J'attribue la cause de cette augmentation des malades à l'eau qui coule dans les rues. J'ai fait vider immédiatement les réservoirs et détourner l'eau qui ne passe plus dans le village. Parmi les malades se trouvent quelques infections légères »

Du 9 au 10 une quarantaine de cas apparaissent. Il y a 8 décès le 10 et 11 le 11. Le bilan est à ce jour de 49 atteints, 19 morts et 30 malades. Au 13 Août on compte 43 décès. Le registre des décès de l'année 1851 est déjà plein et Bonzon en réclame un autre auprès de sa hiérarchie. Puis l'épidémie ralentit et cesse brusquement le 22 Août. Le bilan final de la période d'épidémie ressort à 95 tués dont 84 civils dont 81 colons, et 11 militaires. A Kléber 20 colons. A Mefessour 31 colons.

Bonzon récapitule la situation le 22 pour Pélissier et note « le fléau qui a fait de si grands ravages pour la province d'Oran a particulièrement décimé notre malheureuse colonie de Saint Cloud. Le choléra a commencé à sévir à l'ambulance de Saint Cloud. Depuis cette époque le 1/7 de la population présente a été enlevée par l'épidémie »

L'épidémie a été de courte durée « dans cette malheureuse colonie, mais elle a frappé d'une manière terrible, puisque du 9 au 22 août, il y eut 132 cas dont 95 décès. Elle a cessé le 1er septembre »

Le nombre officiel des décès Saint Cloud est de 81 français, 1 espagnol, 2 indigènes, 11 militaires soient total 95 morts c'est à dire 1/8 de la population. Pour Kléber 20 français soit un quinzième de la population. Pour Mefessour 31 français soit 1/6 de la population.

Les comportements héroïques et lamentables pendant le choléra

L'aide major Bossard qui est maintenant attaché à Arzew obtient, dès le début de l'épidémie, de revenir soigner les malades qu'il connaît bien. Sa conduite à l'ambulance de Saint Cloud est héroïque. 2 témoignages en font foi.

D'abord celui des colons. Le 21 Août, les 189 chefs de famille et le curé du village, l'abbé Paulin, envoient à Bonzon, une lettre signés de tous, pour le remercier ainsi que le docteur Bossard en ces termes «après la rude épreuve qu'ils viennent de traverser, les colons de Saint Cloud croiraient manquer à leur plus saint devoir, s'ils ne vous remerciaient pas des mesures de toutes sortes que, dans votre sollicitude, vous avez prises pour conjurer et combattre le fléau qui les a décimés.

Ils ne sauraient non plus taire les sentiments de reconnaissance soulevés dans tous les cœurs par la noble conduite du docteur Bossard. Seul de son art au milieu d'une population de plus de 1000 personnes, il a su trouver dans son zèle la force de se multiplier au point de ne laisser aucune souffrance sans soulagement. Il n'y a peut être pas une famille à Saint Cloud qui n'ait un deuil à porter mais il n'en est pas une qui ne puisse témoigner du dévouement et de la promptitude avec lesquels Monsieur le docteur Bossard apportait les soins les plus empressés à ceux qui se trouvaient, non seulement frappés, mais simplement menacés par la maladie.

Honneur à lui ! Le souvenir de son humanité restera longtemps gravé dans nos âmes. Veuillez donc s'il vous plait, Monsieur le Directeur, en recevant nos remerciements bien sincères, porter à la connaissance du Général la belle et généreuse conduite de Monsieur le Docteur Bossard. Lui seul peut en être le digne appréciateur, car pour nous, vous le avez, Monsieur le Directeur, nous ne pouvons qu'entourer son nom de vénération et de reconnaissance. Agréés, s'il vous plait, Monsieur le Directeur avec nos vifs remerciements, nos salutations respectueuses »

Puis celui de Bonzon qui, toujours le 22 Août, écrit à Pélissier » les soins les plus empressés ont été prodigués aux malheureux atteints du choléra et je suis heureux de signaler d'une manière toute particulière, à votre bienveillance la belle conduite de Mr l'aide major Bossard pendant l'épidémie qui vient de nous décimer. Il a fait l'admiration de la colonie comme en 1849, époque où, toujours seul, il s'est efforcé de faire face à ce fléau.

Cette année son zèle et son dévouement ont grandi comme le danger. La colonie fière de son médecin, glorieux en son abnégation, applaudirait massivement à sa décoration, juste récompense d'un zèle si courageusement et si longtemps soutenu. J'ose espérer que vous daignerez prendre en bonne considération la demande que j'ai l'honneur de vous adresser pour Mr l'aide major Bossard qui mérite toute votre bienveillance »

Autre exemple de conduite courageuse, celle du sieur Chabert, colon pourtant jusque là en délicatesse avec Bonzon puisque sur la liste d'éviction de la colonie. Et Bonzon de signaler à Pélissier « j'ai l'honneur de vous rendre compte que le nommé Chabert Auguste, colon de Saint Cloud porté sur l'état des évictions de la colonie du 15 Juin dernier, s'est conduit d'une manière exemplaire pendant toute la durée de la maladie qui a laissé de si douloureuses traces dans le village de Saint Cloud.

Cet homme, pendant toute la durée du choléra, n'a pas cessé de soigner les malades avec un dévouement digne de tout éloge. En conséquence, je viens vous prier mon Général de vouloir bien arrêter pour ce colon et s'il en est temps encore, les effets de la demande d'éviction faite contre lui ou de demander sa réintégration dans la colonie de Saint Cloud pour les motifs ci-dessus mentionnés. Il montre les meilleures dispositions pour changer sa manière de vivre et est disposé à travailler activement »

Mais il n'y a pas que des héros dans cet épisode cholérique et un exemple en est fourni par le Juge de Paix Bordenave, installé au village depuis Juillet 1850. Au plus fort de l'épidémie, lui et son greffier Hollinger désertent leurs postes pour se réfugier en lieu sûr. Bonzon très occupé par ailleurs, ne signale leur cas à sa hiérarchie que tardivement. A noter que ce greffier en fuite, est aussi le secrétaire dédié à l'état civil qui doit enregistrer les décès si nombreux à cette période !

Et de Montauban, commandant la subdivision d'Oran lui répond le 20 Août : « je sais très positivement que Mr le Juge de paix de Saint Cloud et le curateur aux successions vacantes ont quitté leur poste depuis quelques jours. Mr le Juge de paix est venu à Oran sans être mandé par Mr le Procureur de la république ainsi que ce fonctionnaire vient de le faire savoir aujourd'hui même.

Il a du repartir presque immédiatement après avoir rempli une formalité se rapportant à l'exercice de ses fonctions et cependant il n'a pas reparu à la colonie. J'ai lieu de m'étonner qu'au moment où nous sommes et dans les circonstances où se trouve aujourd'hui placé Saint Cloud et les autres colonies, ces 2 fonctionnaires aient disparu alors que leur présence est des plus nécessaires au siège de leur juridiction.

Ils font oublier de leurs devoirs au moment où règne une épidémie grave, et cela méritait que j'en fusse informé par vous, directeur de la colonie, et par conséquent appelé par cette qualité à veiller à ce que chacun fasse son devoir. Dans la position malheureuse où se trouvait Saint Cloud c'était bien le moment que ces fonctionnaires publics donnassent l'exemple du courage et du dévouement pour conserver une considération qu'ils ont à jamais perdue par leur conduite impardonnable.

Je ne puis que vous exprimer tout mon mécontentement de ne pas avoir été instruit d'un pareil état de choses. Je souhaite que vous me fassiez savoir quel jour Mr le juge de paix et le curateur aux successions vacantes ont abandonné leurs postes, combien de temps ils ont été absents et s'ils sont rentrés »

Nos 2 lascars reviennent à Saint Cloud fin Août, une fois l'alerte passée, mais des sanctions les y attendent. Le Juge s'en tire avec une admonestation de sa hiérarchie judiciaire, mais pas le malheureux Hollinger qui est traduit devant la Commission Consultative du village et démissionne.

Et Bonzon de rapporter à de Montauban le 31 Août « j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai fait rassembler la Commission Consultative à effet de délibérer sur le service du sieur Hollinger, commis greffier, qui a de lui-même envoyé sa démission que je vous adresse. En présence de cette démission, la Commission n'a pas jugé utile de délibérer. Je persiste à lui reprocher sa négligence dans son état civil qu'il est incapable de remettre au bureau et son absence illégale de 6 jours pendant le choléra au moment où j'avais le plus besoin de lui. J

je vous adresse ci-joint l'état de proposition en faveur de Mr Mauget pour l'emploi de commis greffier » Et de Montauban rajoute pour Pélissier « appuyer la demande de démission du sieur Hollinger qui s'est mal conduit pendant le choléra en abandonnant son poste et recommander que la nomination du sieur Mauget soit à la date du 1^o Septembre afin qu'il prenne son poste à cette date »

Le 23 le GGA arrête le chiffre « normal » (NDLR : c'est-à-dire celui à respecter) des concessionnaires comme suit : Saint Cloud 250 Kléber 60 et Mefessour 50.

A Kléber on fait l'administration civile d'Oran qui sera en charge des villages à la fin de l'année, fait réserver par son architecte municipal, 2 emplacements pour implanter des édifices publics. Le premier à l'angle des rues de Jaffa et d'Aboukir réservé pour l'école de garçons a été concédé au sieur Auvet déjà possesseur du lot 218. Cet emplacement était réservé au

logement d'institutrice. Le lot 228 à l'angle de la place et de la rue d'Aboukir réservé pour l'école de garçon a été concédé au sieur Lagrange déjà possesseur des lots voisins 229 et 230.

Les établissements dont il s'agit sont installés dans d'autres points d'une manière provisoire. L'école de garçon entre autres, au lot 232 est insuffisante pour loger l'instituteur. Elle est d'ailleurs dans une position peu centrale et qui ne vaut pas celle du lot 228 qui lui réservée sur le plan approuvé.

Le concessionnaire n'ayant élevé aucune construction sur ce dernier lot, on se propose de le reprendre. Il y a inconvénient à faire de semblables concessions sans consulter le service intéressé. Il est désirable qu'aucune concession de sol ne soit faite à l'avenir sans avis préalable du service des bâtiments civils »

Au 1er septembre 1851 il y a 751 personnes à Saint Cloud. Les besoins en semences des 2 villages annexes sont estimés à 184 hectares de blé et 240 d'orge. Il y a 380 ha de défrichés dont 200 en blé et 180 en orge. Il n'y a aucun lot vacant à Saint Cloud, 9 à Kléber et 12 à Mefessour suite au décès de l'épisode cholérique. A Saint Cloud on a défriché 700 ha dont 350 à blé et 350 à orge. Les besoins en semences sont de 350 quintaux de blé et 420 d'orge.

Au 6 Septembre le GGA exprime son mécontentement des états provenant de Saint Cloud auprès de Pélistier qui va retransmettre ces commentaires à de Montauban : « presque tous les états qui font partie des derniers envois ont été convenablement remplis les officiers directeurs qu'il faut remercier du soin qu'ils y ont apporté. »

« Le capitaine Bonzon seul sera excepté de ces éloges. Je vois avec peine que presque tous les renseignements qui me parviennent de la colonie de Saint Cloud sont défectueux et que vous les laissez passer vous-même sans les faire rectifier avant de me les transmettre et je vous prie d'y veiller à l'avenir »

Le directeur de Saint Cloud note dans son rapport « les foins ont été consommés en quantité suffisante pour les besoins la colonie. Les colons qui en avaient beaucoup ont en vendu le surplus. Ils ont gardé en moyenne 2 quintaux de foin par famille et 15 quintaux de paille ».

« Or Bonzon devrait savoir que si la paille peut aider à parfaire dans une certaine mesure la nourriture des bœufs en Afrique quand le reste de leur ration est en foin, elle ne donne pas une alimentation suffisante pour des animaux qui travaillent. Que fera chaque famille avec ses 2 quintaux de foin quand elle aura son second bœuf ? »

« J'ai cru jusqu'ici que le capitaine Bonzon était à la hauteur des fonctions de directeur d'une colonie agricole aussi importante que celle de Saint Cloud. Mais les irrégularités que je viens de vous signaler me porteraient à penser le contraire et je ne puis l'expliquer qu'en pensant que Mr Bonzon est fatigué et n'apporte plus dans le strict accomplissement de ses devoirs le zèle attentif que j'avais pu noter précédemment. ». Dès ce moment le remplacement de Bonzon n'est plus qu'une question de semaines.

Le GGA poursuit « Par ailleurs les colons qui n'ont même pas conservé leurs semences pour les semailles prochaines ne peuvent être conservés plus longtemps à la charge de l'Etat. Il faudra proposer immédiatement leur éviction à la Commission Consultative Je fais étudier les moyens de délivrer à tous les bons colons et en temps opportun un second bœuf et les semences indispensables »

L'affaire Fournier contre Hernandez

Le 8 septembre 1851 c'est-à-dire la veille de la fête annuelle du village, se produit un fait divers qui fait quelque bruit dans la colonie et qui amène Bonzon à porter plainte devant le tribunal d'Oran. Voici les faits rapportés par le brigadier Barbazan, commandant de gendarmerie à Saint Cloud ayant mission de faire une enquête sur l'affaire concernant Fournier Antoine, soldat au 68° de ligne, 1° compagnie, 3° bataillon en garnison au village et Hernandez Pedro âgé de 14 ans, espagnol domestique chez Mr Campillo, propriétaire de cette localité.

Hernandez est accusé de s'être livré à des voies de fait sur Fournier dans la journée du 8 avec un instrument contendant. Le brigadier soussigné s'est déplacé chez toutes les personnes ci après dénommées qui lui ont fait successivement les déclarations devant le greffier de justice Edouard Hollinger, ainsi qu'il suit :

1) le nommé Jean Pierre Simmermann, 54 ans, né à Vahl (Moselle) actuellement colon à Saint Cloud (NDLR : l'un de mes trisaïeux) déclare que « vers 2 heures de relevé, je me trouvais présent devant la porte d'entrée de la cour de l'établissement de Mr Campillo lorsque le nommé Hernandez, conducteur de la voiture où j'étais monté moi et ma famille, venant d'Oran demande au nommé Fournier qu'il le laisse rentrer dans la cour avec sa voiture attendu qu'elle appartient à Mr Campillo. »

« Le soldat Fournier s'y opposa et lui dit qu'il avait reçu la consigne de ne rien laisser entrer dans la cour. Il dit à l'espagnol « si vous voulez entrer, allez parler à Mr Campillo, autrement vous n'entrerez pas ». Le père Hernandez intervint à l'instant et persista comme son fils à faire rentrer la voiture, malgré la réponse du soldat Fournier.

Le père Hernandez et Fournier se poussèrent et au même instant le fils Hernandez assena un coup de manche de fouet à l'œil droit de Fournier ce qui occasionne une effusion de sang assez considérable,

2) les nommé Pierres Charles âgé de 19 ans né à la Chapelle St Pierre (Oise) actuellement colon à Saint Cloud, la nommée Simmermann Marie Anne âgée de 19 ans née à Exaurée (Meurthe) actuellement habitant Saint Cloud avec ses père et mère, le nommé Bornet Paul Camille caporal au 68° de ligne 3° bataillon, le nommé Crozier, soldat au même corps.

Les 4 témoins dénommés ci-dessus ont fait semblables déclarations que le nommé Simmermann Jean Pierre. Les nommé Esteve Joseph et François, tous 2 frères, espagnols, garçons boulangers chez Mr Campillo sont venus me faire la déclaration qu'ils se trouvaient également présents à cette affaire et avaient remarqué de la porte que le nommé Hernandez fils avait été attaqué par 3 reprises différentes par le soldat Fournier et qu'il avait même reçu un coup à la tête et avait été bousculé.

Le Dr Bossard rédige le 12 un certificat sur « l'état maladif de Mr Fournier, soldat au 68° de ligne ». Cet homme est entré à l'ambulance porteur d'une tuméfaction énorme des paupières inférieures et supérieures de l'œil droit. »

Les téguments extérieurs sont violacés et pendent et sont les traces d'une violente contusion. Les paupières extérieures laissent apercevoir la membrane muqueuse qui tapisse leur intérieur fortement enflammé. La cornée opaque est sillonnée de nombreux vaisseaux qui en injectent toute la surface. La cornée transparente a perdu cette qualité : les intérieurs sont comme ceux de la cornée opaque, parcourus par de nombreux vaisseaux dont le développement atteste une violente inflammation On ne peut au travers d'elle distinguer ni iris ni pupille.

Il semble que la chambre intérieure de l'organe soit entièrement remplie de sang. Ces lésions paraissent avoir été occasionnées par l'action d'un corps dur, contendant, à qui on a du imprimer une violente impulsion. Elles sont des plus graves et nécessitent un séjour de plus de 20 jours à l'ambulance. Quant au fait d'une guérison plus ou moins précoce, l'état actuel de la maladie ainsi que la commotion du globe de l'œil ne permettent pas de prononcer cette manière définitive. Cet accident est arrivé le 8 Septembre et aujourd'hui 12, malgré un traitement des plus énergiques l'œil n'a pas retrouvé sa fonction. »

Bonzon officier judiciaire du village dresse alors plainte « nous capitaine directeur de Saint Cloud, à la requête du capitaine Malgouyres, commandant la 1° compagnie du 3° bataillon du 68° de ligne, en garnison à Saint Cloud, vus les faits qui se sont passés dans la journée du 8 Septembre et par lesquels il résulte que le sieur Hernandez Pedro, espagnol âgé de 14 ans attaché au service de Mr Campillo, négociant, venant d'Oran conduisant une voiture qui contenait les bagages de plusieurs nouveaux colons s'est rendu coupable de voies de fait suivies de blessures graves sur la personne du sieur Fournier, soldat du 68° de ligne lequel placé dans la cour du sieur Campillo s'opposait à laisser entrer la voiture conduite par Hernandez, ayant laissé la consigne de ne laisser entrer que les chevaux des personnes venant à la fête pour laquelle le sieur Campillo avait mis sa cour à disposition.

Après dépositions des témoins et enquête faite concluons :

- 1) que le sieur Fournier a entièrement exécuté l'ordre donné en empêchant la voiture d'entrer
- 2) que le sieur Hernandez est coupable d'avoir donné un coup de fouet au soldat Fournier dont la suite peut entraîner la perte de l'œil droit et d'avoir forcé la consigne et qu'il a agit sans discernement
- 3) que les espagnols présents avant que le coup ne soit porté auraient du s'opposer au fait d'Hernandez tandis que par leur présence et leurs paroles ils l'ont pour ainsi dire excité ce qui mérite une punition.

D'après ces conclusions nous demandons que l'affaire soit poursuivie devant le tribunal civil d'Oran et que le sieur Hernandez s'y voit traduit. En foi de quoi nous avons dressé la présente plainte pour être transmise à qui de droit. » Hernandez sera conduit à Oran, jugé puis emprisonné puis expulsé.

Le 10 le lieutenant Rabadeux qui gère Kléber et Mefessour communique au subdivisionnaire de Montauban les propositions qui ont été faites pour l'installation des services publics. Pour le logement contigu des religieuses de Kléber, il faut 4 maisons ce qui dérangera 4 familles qui y sont logées. Sinon on ne peut mettre à leur disposition que des maisons séparées entre elles.

Autre affaire qui émerge du prochain passage au régime civil des colonies agricoles. Le GGA est informé que certains colons des villages de 1848 ont pensé, qu'après le 31 décembre 1851, il pourrait louer à des tiers leurs terres, maison, et partir en France tout en restant, ou paraissant rester, les maîtres de leurs concessions.

Il écrit à Pélissier le 17 septembre « je vous prie de faire prévenir les colons agricoles qui penseraient pouvoir agir ainsi, qu'ils se trompent complètement. Les concessionnaires ne pourront pendant les six premières années de leur mise en possession aliéner les immeubles concédés, qu'à condition de rembourser à l'état le montant des sommes dépensées pour leurs installations.

Les colons agricoles ne sont pas propriétaires tant que les conditions d'après lesquels ils peuvent recevoir leurs titres n'ont pas été remplies. Tout acte par lequel ils loueraient à un tiers momentanément leurs concessions, ainsi que tout ou partie de ce qui est attaché, sera considéré comme nul et anormal. Tout colon qui quittera le village sera considéré comme renoncitaire et son éviction devra suivre »

Le gouvernement se préoccupe alors des colons qui sont encore ans la misère 3 ans après leur arrivée et qui ne peuvent se passer du secours de l'Etat, ce qui pose un gros problème lors de la passation des communes au régime civil, puisque les préfets n'ont aucun accès au budget de la colonisation qui est sur le rôle du ministère de la Guerre.

Les revenus communaux

Bonzon répond à de Montauban à ce sujet le 29 septembre « des 250 familles qui occupent le village de Saint-Cloud il n'y a que 13 débiteurs et 2 autres colons qui ont quelques que ressources et qui pourraient se passer des secours de l'État. Il reste donc 235 familles (plus de 90% !) qui n'ont aucune industrie particulière ni aucun revenu.

Pour leur trouver des revenus Bonzon propose de leur faire exécuter les travaux d'utilité générale pour leur donner le moyen d'attendre la récolte. Il a recensé :

- > mettre à exécution le projet de route de saint Cloud à Oran, projet à l'étude au Génie
- > rendre carrossable les voies de communication du territoire qui n'ont été que débroussaillées
- > amener à Saint-Cloud les sources de Tazout par une conduite d'eau de quatre kilomètres, ce qui augmenterait considérablement les moyens d'irrigation. Ce projet est aussi à l'étude au Génie.
- > faire des travaux dans le ravin de Gdyel car il y a beaucoup d'eau qui se perd, les sources n'ayant pas été canalisées. Il prolonger et protéger la conduite de 200 mètres, faire un barrage car à cet endroit il y a beaucoup d'encaissement et beaucoup de profondeur. La surface du sol en est plane et il serait possible de récolter les eaux pluviales
- > il est reconnu que les eaux coulent vers l'extérieur du village et du reste les lots de maison sont trop petits pour qu'il soit possible de faire du jardinage. Les jardins au dessous de Saint Cloud d'une contenance de 25 ares seraient divisés en 4 ce qui donnerait 25 centiares par famille. La conduite d'eau serait poussée jusqu'à hauteur en remuant les jardins qui sont encore en plan incliné, il faudrait 2 grands réservoirs pour retenir l'eau pendant la nuit, la conduite ne formerait qu'une seule ligne de 250 mètres depuis l'endroit où elle cesse jusqu'aux réservoirs Des bassins secondaires seraient fait au centre du carré de 4 jardins et des travaux d'irrigation amèneraient l'eau sur tous les points de ces jardins.
- > les défrichements ne sont pas activés et il serait utile de les terminer par le mode de la prime d'encouragement.
- > les rues du village seraient nivelées et empierrées.

A la fin du trimestre l'état pour le GGA indique toujours « Saint-Cloud, 822 habitants, 280 maisons, 14 au service public, 266 aux colons. A Mefessour 187 habitants, 62 maisons. A Kléber 305 habitants, 83 maisons.

Le rapport de Bonn suit « la situation morale des colons est bonne, ils sont toujours plein de bon vouloir des de zèle pour leur travail. Le culte est bien suivi. L'église est petite et laisse à désirer. Les écoles et les salles asiles sont très fréquentées. La situation sanitaire a été satisfaisante jusqu'en juillet, mais le choléra a débuté le 9. Il a fait de grands ravages. L'épidémie a tué 87 colons »

« Le service médical est fait toujours de la manière la plus satisfaisante depuis le 22 août. La situation sanitaire ne laisse plus rien à désirer. En présence des besoins impérieux de labourer et d'ensemencer sans aucun retard, tous les voeux des colons sont dans le complément de cheptel à deux boeufs par famille et dans l'avance des denrées nécessaires pour cette année.

« Les relations de la population avec les indigènes sont toujours bonnes. Ils vivent en bonne intelligence. L'industrie prend peu ou point d'extension. Les travaux d'utilité publique sont toujours à faire. Les voies de communication auraient besoin de grandes réparations avant les pluies. Les travaux d'utilité incontestable pourront offrir lors de la suppression de l'indemnité représentative des vivres, une grande ressource pour aider les colons à attendre la récolte. »

« La situation matérielle des écoles et de l'asile est bonne et le régime est satisfaisant. Pendant le trimestre il a été commis quelque vol de bestiaux qui sont attribués aux arabes. Le bureau arabe a fait retrouver quelques-uns des animaux enlevés et a fait arrêter les coupables. La justice de paix à peu d'importance. Les colons doivent à l'état 25 F par famille ».

10) L'automne de 1851

Le 5 Octobre pour une population de 816 personnes, et une distance du plus proche bureau de poste de 14 km (Arzew), le traitement annuel affecté au vaguemestre est de 240 francs. Il n'y a aucun lot vacant à Saint Cloud, 5 à Kléber et 14 à Mefessour. Par ailleurs la réclamation du sieur Cury, garde champêtre à Saint Cloud, demandant une augmentation de son traitement est refusée au vu de la situation des crédits.

Le 19 Octobre 1851 un rapport du Génie communique au subdivisionnaire ses conclusions sur la construction d'un nouveau cimetière dans la colonie de Kléber, l'actuel étant devenu insuffisant par suite des nombreuses inhumations qui y ont été faites à l'occasion du choléra.

La direction de la colonie a proposé d'établir un nouveau cimetière situé dans le ravin de Moulay Magoun, à 500 m à l'ouest du village. La contenance de ce cimetière est de 50 ares. On ne voit point d'inconvénient à son établissement. Les conditions imposées par le décret présidentiel du 24 Mai 1851 sont remplies.

Il sera facile de satisfaire aux conditions imposées pour la construction des habitations et le creusement des puits dans le voisinage du cimetière. Néanmoins on fera connaître que pour le moment il n'existe à la disposition du Service du Génie, aucun crédit applicable aux dépenses de clôture du nouveau cimetière et que la direction sera probablement obligée de fournir au moyen de ses ressources ordinaires ».

Le 5 novembre les lots vacants de Saint-Cloud sont au nombre de 7, à Kléber 5, à Mefessour 15. Il y a 243 familles à Saint Cloud dont 46 célibataires, 64 de 2 personnes, 117 de 3 à 5 et 16 de plus de 5 personnes. 20 maisons y sont affectées aux services publics.

La dotation territoriale des 3 villages

Le 3 novembre Bonzon publie encore une suggestion sur la grande et moyenne propriété dans le centre agricole de Saint Cloud à l'attention de la hiérarchie. « Le chiffre des familles qui composent le centre a été établi par le GGA à 250. A 10 hectares chacune soit 2500 hectares. L'emplacement du village est de 16 hectares. Il reste pour une superficie du territoire de 4900 hectares, 2384 hectares à distribuer aux familles qui ont déjà défriché leurs concessions à raison de 10 hectares de plus à chacune. 6 familles sont dans cette situation emplantant 60 hectares. Restent 2324 hectares pour ceux qui dans peu de temps auront défriché le leur. Quant aux terrains communaux ils sont situés au nord vers Kristel, et non défrichés ».

La conclusion est que les terrains manquent donc à Saint Cloud. « Le village est beaucoup trop grand pour lui donner une position d'avenir qui ne l'empêcherait pas de grandir par la suite. Il faudrait donc fixer le nombre de familles à 200 au lieu de 250 ce qui permettrait de donner 25 hectares à chaque colon soit 5000 hectares. Le territoire actuel est de 4900 hectares. Saint Cloud se trouverait ainsi dans une proportion nécessaire pour une bonne culture »

Le 30 novembre les lots vacants de Saint-Cloud sont au nombre de 10, à Kléber 3, à Mefessour 17. Il y a 240 familles à Saint Cloud dont 48 célibataires, 54 de 2 personnes, 111 de 3 à 5 et 17 de plus de 5 personnes. 14 maisons y sont affectées aux services publics.

L'état permanent de non remplissage total de Mefessour fait l'objet d'une note du 9 décembre du lieutenant Ollivier à Bonzon « aucun des colons nouvellement arrivés n'a pu rester dans ce village dont beaucoup de maisons ne sont pas terminées. Voici ce qui reste à terminer : portes à poser 32, croisées à vitrer 38, crémones 44. Ces travaux n'ont jamais été faits.

Il n'y a pas eu de comptabilité de toutes les familles arrivées depuis les convois. Si l'autorité supérieure ne donne promptement des ordres pour terminer ce village il est possible qu'il meure d'une perte certaine. Quant à tous les colons actuellement présents ils travaillent courageusement malgré la situation matérielle du reste du village.

Ce village est loin de posséder un cheptel de 2 bœufs par famille. Il en manque au contraire 9 pour atteindre le chiffre égal à celui des familles. Le directeur demande avec insistance que ce cheptel soit complété.

A Kléber par contre « presque pas de complément de bœufs par famille. La majorité des colons sont de bons travailleurs, les terres sont bien cultivées, le matériel est en bon état. Les colons du village sont pleins d'espoir dans l'avenir, seulement ils ont besoin de quelques vivres jusqu'à la récolte de 1852 ».

La non solvabilité permanente des colons pousse le GGA à demander le 9 décembre, le nombre de ceux qui ont des chances de s'en sortir.

A Mefessour le nombre des concessionnaires du convoi de 1848 restant est de 29 (sur 44 familles à l'origine). Il en est arrivé 4 depuis, soit 33 en tout. Il n'y a que 3 colons qui ont un attelage de labour complet, 11 qui ont les graines à semer pour la prochaine récolte et 19 qui n'ont pas de quoi ensemençer !

A Saint Cloud il reste 232 colons des convois de 1848 sur 349. Il y en a 182 dont la réussite est très probable et 50 qui donnent peu d'espoirs.

L'année se termine sans autre catastrophe sanitaire. Aucune maladie contagieuse ne se montre dans la population des villages. La plus grande partie des affections constatées consistent en des indispositions par fièvre intermittente simple, diarrhée, dysenterie primitive, élongation musculaire, accouchements laborieux, affections des organes respiratoires

11) le départ de Bonzon

Le remplacement effectif du capitaine Bonzon est finalement prévu pour le 31 décembre. Son régiment le 12^e de ligne rentre en France. La nouvelle transpire vite et soulève une vive émotion de la part de la population qui l'estime beaucoup. Mais le 2 décembre le coup d'Etat de Louis Napoléon a réussi et c'est dans une certaine expectative que la nouvelle du départ prochain du directeur intervient.

Le 12 Décembre c'est le juge de Paix Bordevave qui s'étonne auprès de Pélissier de la date retenue « j'apprends à l'instant que le capitaine Bonzon vient de recevoir l'ordre de rejoindre son régiment et qu'il se tient prêt à partir le 25 par le bateau vers Marseille. En regrettant cette mesure qui va enlever à la colonie un chef entièrement dévoué à ses intérêts et justement estimé et aimé de tous, je comprends parfaitement que Mr le Ministre ait voulu qu'un régiment rentré en France ne reste pas plus longtemps privé des services de plusieurs bons officiers.

Mais je croirais manquer à mes devoirs, Mr le Général, si je ne m'étonnais pas que dans les circonstances toutes exceptionnelles où nous nous trouvons, un nouveau chef, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, ne connaissant pas le personnel,

L'esprit, les tendances des habitants comme les connaît le capitaine Bonzon, pourrait bien avoir pour remplacer celui-ci dans un moment où les événements politiques viennent mettre en émoi une population qui plus que bien d'autre peut être se croit obligée de n'y point rendre étrangère.

L'intérêt bien entendu de la colonie exigeait un maintien du capitaine Bonzon car il n'est pas impossible de retirer à la colonie une sécurité, une garantie d'ordre et de tranquillité qu'un changement immédiat pourrait ne pas présenter. Veuillez Mr le Général n'attribuer la démarche que j'ai eu le front de me permettre auprès de vous qu'à mon souci sincère de maintenir à Saint Cloud l'ordre, l'harmonie qui y règnent aujourd'hui »

Le 13 Décembre un groupe de 150 colons envoie une pétition signée par chacun d'entre eux au colonel de Tournemire, subdivisionnaire qui a remplacé de Montauban à Oran. Cette adresse est très émouvante et l'on voit percer sous la rudesse des colons l'admiration qu'ils gardent à Bonzon.

« général, par une décision récente du MNG, la colonie de Saint Cloud se trouve à la veille de perdre son directeur, le Capitaine Bonzon. Cette mesure porte une douloureuse anxiété dans tous les cœurs, ébranle toutes les espérances, éveille la susceptibilité de tous les intérêts. En effet, Général, indépendamment de la situation grave devant laquelle la population de Saint Cloud conserve une sage impassibilité, la colonie touche à une époque excessivement critique.

Le jour approche où vont cesser les subventions régulières, seules ressources actuelles des colons. Ils savent que l'Administration est trop paternelle pour les abandonner complètement en semblable occurrence. Mais, Général, pour guider la répartition équitable des secours que vous vous proposez sans doute d'accorder, n'est il pas vrai que le concours d'un administrateur local dès longtemps familiarisé avec les besoins généraux et particuliers de la colonie est indispensable.

Or depuis 3 ans qu'il est parmi nous, Monsieur le capitaine Bonzon s'est identifié avec tous les intérêts mis en jeu. Il a vu naître la colonie. Il a compris quels obstacles étaient à vaincre pour assurer son développement il a compris les éléments de sa prospérité future. Il a apprécié avec justice la part que chaque colon peut revendiquer dans le succès général. Il est pénétré de l'importance qu'il faut ajouter aux travaux de chacun et des souffrances supportées pour arriver à bien.

Il sait que telle mesure administrative juste et paternelle à l'origine, peut devenir souverainement inique en son application. Lui seul possède une mesure exacte des besoins particuliers nés de l'œuvre générale. Chacun compte sur lui comme sur un père pour prospérer par ses soins. Avec lui les bienfaits de l'administration ne dégèneront jamais en faveur imméritée, en secours inutilisés.

Chaque colon sait que, par lui, chacun aura toujours dans ses bienfaits une part égale à son droit, proportionnelle à l'accomplissement de ses devoirs et à son dévouement

C'est pourquoi, Général, mû par un sentiment unanime de reconnaissance, d'accord avec la confiance entière qu'ils placent en votre sollicitude, les colons de Saint Cloud, soussignés vous supplient, Général, de bien vouloir employer le haute et légitime influence dont vous jouissez auprès de Mr le MNG, pour obtenir qu'on leur conserve en la personne de Monsieur le capitaine Bonzon, un chef aussi estimé pour le zèle et le dévouement qu'il a toujours montré dans l'administration de la colonie, qu'aimé et respecté pour les précieuses qualités qui forment le fond de son caractère. Dans cet espoir, ils se disent avec respect, Général, vos très reconnaissants serviteurs »

Pélessier adresse au MNG cette demande des habitants de Saint Cloud pour obtenir la conservation de leur directeur. Il ajoute « je sais qu'une réclamation pareille circule à Saint Leu et Fleurus pour les lieutenants Rabadens et Sevin du même régiment. J'ai bien senti l'importance de ces observations, mais j'ai donné l'ordre à ces 3 directeurs de rentrer en France par le courrier du 10 Janvier après avoir réglé les comptes de l'exercice 1851. A moins d'un avis contraire ces officiers seront en route pour rejoindre leur régiment à l'époque fixée ». C'est ce qui va se passer effectivement. .

Le cimetière de Kléber

Le 17 Décembre la Direction des Affaires civiles revient sur une délibération de la commission consultative d'Oran, relative à l'établissement du nouveau cimetière à Kléber qui l'a approuvé. Cependant quelques mesures sont bonnes à rappeler. L'emplacement doit être conforme au décret du 23 Prairial an XII. Les terrains les plus élevés exposés au nord, seront choisis de préférence et seront clos de murs de 2 mètres au moins d'élévation.

Pour éviter le danger de renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture de fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de 5 années en 5 années. En conséquence les terrains destinés à fournir les lieux de sépulture doivent être 5 fois plus étendues que le nombre des morts pour y déposer les nombres de morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Dans le cas où il aurait lieu de changer de cimetière, comme dans l'affaire qui nous occupe, le cimetière existant aussitôt que le nouveau sera disposé à recevoir les inhumations, sera fermé, et restera dans l'état où il se trouve sans que l'on puisse en faire usage pendant 5 ans.

À cette époque les terrains pourront être affermés par les communes auxquels ils appartiennent, à condition qu'ils ne soient pas plantés, et sans qu'il puisse y être fait aucune fouille aux fondations jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

En foi de quoi le GGA Mec Mahon arrête le même 17 Décembre que nouveau cimetière à Kléber dans le ravin de Mouley Magoun, sera établi sur un terrain de superficie 56 ares dépendant du territoire de cette commune et situé à 500 mètres environ à l'ouest du village de Kléber

Et le 31 décembre Bonzon remplit son dernier rapport pour la colonie de Saint Cloud « La situation morale est très bonne. Un grand nombre de fidèles fréquentent l'église. L'asile et l'école sont bien tenus. Presque tous les enfants vont à l'école suivant leur âge. La surveillante et l'institutrice s'acquittent de leurs devoirs avec zèle et dévouement.

Il n'existe pas de maladies. L'état sanitaire est très bon. L'officier de santé s'acquitte bien du service médical. L'infirmerie est propre, les malades y sont bien soignés. Les colons sont aussi bien que possible sous l'angle matériel. Ils ont reçu des effets qui leur étaient bien nécessaires. Les maisons sont mieux tenues et la propreté commence à y régner.

La culture s'améliore par acquit d'expérience et de connaissance de la part des colons. Peu de commerce et d'industrie. Les relations avec les tribus arabes sont nulles. Les colons ont exécuté des travaux d'utilité publique par corvées : les routes de Fleurus, de Saint Louis par la plaine, celle dite des figuiers, et de Kléber ont été réparées.

Le travail d'irrigation est commencé. Les eaux ne sont pas encaissées : elles courent dans les rues qu'elles dégradent et elles empêchent la propreté qu'on ne pourra pas obtenir tant que cet état durera. Il y a urgence à mettre à exécution le projet de jardins irrigables. Les écoles et l'asile ont suffisamment de matériel mais les classes sont petites pour le nombre des enfants. Il n'y a pas eu de crime au cours du trimestre. Les vols ont cessé. La justice de paix s'est occupée de contraventions aux règlements de justice. Il est dû 4825 francs par les colons. Aucune admission à la colonie »

Au 31 décembre à Kléber et Mefessour le nombre des maisons est toujours de maisons 83 / 62, celles affectées au service public 23 / 12. Il y a 57 / 32 familles. A Saint Cloud sur 280 maisons, 14 sont affectées aux services publics, 249 sont affectées aux colons et 17 sont vacantes. Il y a 233 familles dont 47 célibataires, 61 de 2 personnes 61, 108 de 3 à 5 personnes et 17 de plus de 5.

Le centre compte 668 personnes dont 233 hommes, et 287 femmes. Le cheptel est de 6 chevaux, 8 mulets, 275 boeufs, 50 truies, 2 verrats. 341 autres animaux, 250 charrues, 90 herses, 250 bêches, 265 pelles, 280 pioches, 101 voitures bouvières, 29 tombereaux et 1265 objets aratoires. Nombre d'hectares première zone 24 deuxième zone 34 troisième zone de 136 total 394. Le défrichement atteint 900 hectares. La superficieensemencée est de 880 hectares dont 178 en froment, 700 en orge, 3,5 en fèves et 2,5 en légumes.

Pour Kléber le lieutenant Ollivier rapporte « le matériel est en bon état et suffisant. Le directeur a fait l'acquisition de 17 bœufs pour la colonie. Il a également fait confectionner 2 réverbères placés sur des poteaux au centre de chaque village et fait l'achat de l'huile nécessaire pour l'éclairage pendant 6 mois.

Plusieurs petits magasins d'épicerie sont établis et fournissent au besoin du village. Il existe 2 boulangeries et 1 boucherie. Les relations avec la population indigène sont bien rares mais cependant amicales. Les routes sont en bien mauvais état, surtout celle de Kléber à Saint Cloud. Elle est très importante pour l'exploitation et cependant impraticable pendant l'hiver.

Pour Kléber la question de l'eau est de la plus haute importance. Ce village ne pourra subsister que si on lui procure la jouissance facile de cet élément. Il est de toute impossibilité d'avoir les moyens nécessaires et normaux pour construire un puits. La direction en a fait creuser un cette année à frais communs. On a fouillé à 27 mètres et le résultat a été entièrement nul. Cette partie du service doit être l'objet d'un travail spécial fait par le Génie.

Mefessour a de l'eau en abondance. Tandis que Kléber loin d'avoir de quoi faire des irrigations, n'en a pas pour alimenter les bêtes en été. Le matériel de l'école est assez complet. Le local est convenable à Kléber. A Mefessour on employait une maison de colon quand il y avait une institutrice.

A cette occasion le directeur demande la suppression de la chapelle de Mefessour, l'église paroissiale étant terminée à Kléber et que l'on affecte en local à l'école ainsi que cela existait primitivement. Le directeur demande avec insistance un instituteur et une institutrice pour Mefessour où il voit avec regret les enfants de tous âges abandonnés à eux-mêmes. Pas de crimes et délits. Les colons se soumettent au règlement qui les régit »

Au 1^o Janvier doit intervenir la fin théorique de la subvention versée aux colons. En fait la date est reportée par décret du Président de la République qui porte à 1200000 Francs le crédit pour les colons en 1852. La ration de vivres est supprimée et remplacée par un prêt de 50 centimes par personne et 25 par enfant. Ce système va durer 6 mois.

Le 9 janvier un état récapitule l'état civil de 1851 « naissances 49, décès 142, mariage 14 divorces 0 » Ce même jour le colonel de Tournemire, subdivisionnaire d'Oran et chef direct de Bonzon lui écrit « le capitaine Malafaye du 9^o de ligne est désigné pour aller vous remplacer dans la direction de la colonie de Saint Cloud. «

« Il se rendra à son nouveau poste dans peu de jours comme il le lui a été ordonné. Prenez en conséquence toutes les dispositions nécessaires pour lui remettre votre service et pour que vous puissiez partir par le courrier du 25 de ce mois sans aucune remise »

Sources CAOM

Série ALG, Oran, 1M/8 directeurs, Saint Cloud 1M/22, Kléber 1M/19, Renan 1M/21
Série ALG, Oran recensements, Saint Cloud 2M/159, Kléber 2M/78, Renan 2M/216
Série ALG GGA, cartes et plans, Saint Cloud 1Y/315, Kléber 1M/302, Renan 1Y/313
Série ALG, GGA, instruction publique, Saint Cloud 1S/18, Kléber 1S/8, Renan 1S/17
Série ALG, Oran, cultes, Saint Cloud 1U/17, Kléber 1U/11, Renan 1U/16
Série ALG, Oran, listes électorales, Saint Cloud E/87, Kléber E/37, Renan E/79
Série ALG, GGA, colonisation Saint Cloud 1L/105, 25L/179, 25L/311, Kléber 1L/93, 16L/2 25L/122, Renan 1L/106, 25L/172, 25L/296

Série FM, F80

F80/1157, 58, 59, 60 colonisation affaires diverses
F80/1304 notes sur les directeurs
F80/1306 états des absents des colonies
F80/1307 rapports sur la province d'Oran
F80/1314 rapports d'accompagnement des convois, F80/1316
F80/1315 état des délégués de la province d'Oran
F80/1316 absents es convois, renvois en France des colons
F80/1317 rapports des directeurs, créances de graines
F80/1318 I et II convois dont 1° et 2°
F80/1322 correspondance de la CCA
F80/1323 villages de 1849, matériel développé par le Génie
F80/1324 rapport de la CCA
F80/1326 plans Kléber et Mefessour
F80/1328 passage des communes aux civils
F80/1329 naissance des convois,
F80/1330 Saint Cloud à fin 1848
F80/1332 à 1337 colons
F80/1380 commissions consultatives
F80/1390, évaluation des chances des colons
F80/1392 lettres de réclamation des colons
F80/1396 plans de maisons
F80/1403 demande de secours
F80/1405 passages gratuits
F80/1406 demandes de colons à la CCA
F80/1407 état sanitaire des provinces
F80/1408 établissement des communes
F80/1409 colons rentrant en France
F80/1410 commission de colonisation
F80/1411 rapport es inspecteurs d'Oran
F80/1412 idem
F80/1413 rapports pour GGA
F80/1423 rapports sur la province d'Oran
F80/1792 rapport de la CCIA

VIOLLARD les villages algériens
DE BEAUDICOUR la colonisation de l'Algérie
FONTANILLES Saint Cloud colonie agricole
RASTEIL le calvaire des colons de 1848